



**HAL**  
open science

## Travail et revenu en agriculture

Jean-Louis Brangeon

► **To cite this version:**

| Jean-Louis Brangeon. Travail et revenu en agriculture. 45 p., 1982. hal-02858110

**HAL Id: hal-02858110**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02858110>**

Submitted on 8 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Institut National de la Recherche Agronomique  
Station d'Economie et de Sociologie Rurales de Rennes

TRAVAIL ET REVENU EN AGRICULTURE

Ce document est publié sous la seule responsabilité  
de l'auteur.



## Sommaire

	pages
LE TRAVAIL ET LES FAIBLES REVENUS EN AGRICULTURE .....	2
Résumé .....	3
I - LE TRAVAIL NE S'IMPOSE PAS, DANS LA DETERMINATION DU REVENU AGRICOLE ; IL CONSERVE CERTAINES PARTICULARITES ET IL EST EN PARTIE MECONNU, SOUS-ESTIME ET DEPRECIE .....	7
A. Le travail paysan n'apparaît pas être le facteur déter- minant du revenu des agriculteurs .....	7
B. Les particularités du travail agricole .....	10
C. Méconnaissance, sous-évaluation et dépréciation du travail agricole .....	10
D. La relation incertaine entre le revenu agricole et les besoins des paysans .....	12
E. La concurrence du travail indirect .....	13
II- DISPONIBILITE, EMPLOI ET PRODUCTIVITE DU TRAVAIL NON SALARIE ..	14
A. Le rôle complexe de l'emploi du travail .....	15
B. Disparités de l'emploi du travail et prédominance de l'agri- culture à moindre travail .....	18
C. Le rôle limité du travail dans la productivité .....	22
Le poids de l'inégale disponibilité de travail non-salarié ..	25
LE TRAVAIL DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'APRES LE RICA .....	28
Résumé .....	29
UTILISATION DU TRAVAIL ET REMUNERATION, EN AGRICULTURE .....	41

LE TRAVAIL ET LES FAIBLES REVENUS EN AGRICULTURE

## Résumé

Cette étude a pour objet de rechercher et d'analyser les causes des faibles revenus agricoles, qui sont liées au travail. Il apparaît qu'une première série de raisons a trait aux caractéristiques relatives de ce travail, notamment par rapport à celui des autres groupes sociaux. Le travail agricole ne "s'impose" pas dans la détermination du revenu agricole, il conserve certaines particularités, et il semble en partie méconnu, sous-évalué et même déprécié. De plus, la relation entre le revenu agricole et les besoins des paysans et de leur famille est incertaine. Par ailleurs, la rémunération du travail agricole direct subit la concurrence de celle du travail indirect utilisé par l'agriculture.

Une autre série de raisons, qui expliquent en partie les premières, est l'hétérogénéité de l'agriculture du point de vue des besoins de travail, et la prédominance, quantitative et qualitative (statistique ou psychologique), de l'agriculture "à moindre besoin de travail", c'est-à-dire de l'agriculture qui a besoin de moins de travail familial pour obtenir certains niveaux de revenu. Les disparités d'emploi du travail sont liées à l'inégale disponibilité de main d'oeuvre, qui influence elle-même l'accumulation et le niveau d'utilisation du capital. La disponibilité de main d'oeuvre apparaît être une cause de la disponibilité du capital. La répartition de la main d'oeuvre non salariée serait un facteur fondamental des faibles revenus en agriculture.

On met en évidence la complexité du rôle de l'emploi du travail, au niveau "global" et "individuel", en tant que facteur de production et de répartition du revenu agricole. On précise la notion de sous-productivité du travail. On souligne le rôle limité et inégal du travail dans les écarts de productivité, et on rappelle la détermination sociale du travail agricole.

Il existe des faibles revenus en agriculture, notamment des revenus inférieurs ou très inférieurs au SMIC, pour des travailleurs à temps complet. La constatation n'est pas nouvelle ni originale. Par exemple, dans les derniers résultats publiés pour le RICA, qui représente pourtant mal et insuffisamment les petites exploitations, on peut relever qu'en 1978, le résultat net d'exploitation par UTAF est inférieur au SMIC dans les exploitations de 10-20 ha bovins et terres arables, très fortement inférieur au SMIC dans les exploitations de bovins viande de 10-20 ha, à peine égal au SMIC dans les exploitations bovins et porcins volailles de 10-20 ha, de l'ordre du SMIC dans les exploitations bovins lait de 10-20 ha, dans la synthèse France entière (1). Mais ces revenus sont sans doute beaucoup plus fortement au-dessous du SMIC, car il existe un décalage important au niveau de la quantité de travail ou de la durée du travail, entre l'ouvrier smicard et le petit exploitant. Le SMIC est d'abord un revenu horaire. Le montant que l'on prend comme terme de référence ici est la moyenne mensuelle en 1978 calculée et publiée par l'INSEE (2), sur la base de 40 heures par semaine. Le montant annuel du SMIC correspond au plus à 40 heures x 52 semaine = 2 080 heures de travail, en supposant que le travailleur travaille toute l'année, ce qui n'est pas le cas. L'hypothèse plus réaliste est celle de 4 semaines de congés payés, ce qui correspond à 48 x 40 = 1 920 heures de travail dans l'année.

L'unité de travail annuelle familiale retenue dans le RICA (UTAF), par rapport à laquelle est calculé le revenu des travailleurs agricoles non salariés, correspond à 2 300 heures de travail, au plus, par travailleur. Il y a donc deux causes de distorsion dans la comparaison entre le SMIC et le RNE/UTAF :

1°) l'UTAF correspond à 2 300 heures de travail par an, le SMIC, sur la base de 40 heures/semaine, à 1 920 heures de travail annuel; soit un écart de 20 % au détriment des paysans.

2°) toutes les heures de travail au-delà de 2 300 sont négligées pour les paysans. Or, ces heures de travail peuvent être très nombreuses. Selon une enquête faite en 1978-1979, sur une centaine d'agriculteurs, par enregistrement partiel, la durée annuelle du travail des exploitants serait de 3 400 heures (3). Dans ce cas, la borne des 2 300 heures sous estime de un tiers la quantité de travail fournie, du moins pour le chef d'exploitation.

La comparaison entre les revenus obtenus en agriculture et le SMIC doit être faite à quantité égale de travail. De plus, il faut tenir compte du fait qu'au-delà de 40 heures par semaine, le travail représente dans le cas de l'ouvrier, des heures supplémentaires qui sont rémunérées à un taux plus élevé, de 25 % de la 40ème à la 48ème heure, et de 50 % au-delà de la 48ème heure (avec d'ailleurs en plus un repos compensateur obligatoire et rémunéré, égal à 20 % du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 42 heures, dans les exploitations et entreprises agricoles occupant au moins 11 salariés).

(1) INSEE-SCEES : RICA, résultats 1978, p. 72 et suivantes.

(2) INSEE : Bulletin mensuel de statistiques, 1979, n° 12, p. 51.

(3) Centre d'Economie Rurale du Finistère : Bulletin trimestriel, n° 5, Janvier 1979, p. 15.

On a de plus en plus la preuve des durées élevées du travail en agriculture. Sans doute ne faut-il pas généraliser, en particulier dans les petites exploitations, la durée du travail peut être un peu moindre (1). Mais dans le cas du RICA, il y a au moins l'écart entre 2300 heures et la durée légale du travail de l'ouvrier smicard, et il semble à peu près certain que les chefs d'exploitation travaillent plus de 2300 heures. Par prudence et pour éviter toute contestation, on peut négliger, au moins provisoirement, ce deuxième dépassement. Mais une correction est absolument indispensable pour le premier.

On notera que 2300 heures correspond à peu près à 48 heures de travail pendant 48 semaines. Par conséquent, le SMIC à comparer au résultat net d'exploitation/UTAF devrait au moins être augmenté de 380 heures (2300 h - 1920 h correspond à 48 semaines de 40 h), payées 10,61 F (taux horaire moyen du SMIC en 1978) majorées de 25 % (soit 13,26 F/heure); soit au total 5 040 F/an. Soit finalement 27 115 F/an au lieu de 22 075 F en 1978 (2). A ce niveau, c'est évidemment un plus grand nombre d'agriculteurs qui sont smicards.

Une autre méthode qui donne des résultats équivalents quant à l'appréciation du niveau relatif de rémunération des paysans consisterait à calculer la rémunération horaire fournie par le résultat net d'exploitation (en prenant par exemple 2300 heures) et à la comparer au taux horaire du SMIC, compte tenu d'une majoration de celui-ci de 25 % pour 8 heures au-delà de 40 heures.

Mais toutes ces comparaisons surestiment encore la rémunération du travail des paysans. En effet, on compare d'un côté le SMIC, qui est un revenu du seul travail, ou plus exactement destiné à rémunérer seulement un travail, et d'autre part, un revenu mixte, le résultat net d'exploitation, destiné à rémunérer, non seulement le travail non salarié, mais aussi les capitaux propres et la terre en faire-valoir direct de l'exploitant. La rémunération proprement dite du travail de l'agriculteur est inférieure au RNE (3).

Ainsi, tout se passe comme si un grand nombre d'heures de travail (non salarié), n'étaient pas rémunérées en agriculture, ou comme si chaque heure de travail n'est rémunérée qu'à un taux très inférieur au SMIC.

(1) JEGOUZO (G.), BRANGEON (J.L.), POUPA (J.C.) ROZE (B.) : Travail et santé des agriculteurs et agricultrices, une étude exploratoire en zone d'élevage, INRA, Rennes, mars 1980, 229 p., p.64 et s.

(2) Même après cette correction, la comparaison n'est pas encore satisfaisante, car si les congés payés sont inclus dans cette évaluation, en fait les paysans ne prennent généralement pas de congés, tandis que les smicards en bénéficient effectivement.

(3) Dans le cadre du RICA, la Commission de la CEE calcule un revenu du travail familial, à partir du résultat net d'exploitation, en déduisant de celui-ci une rémunération forfaitaire du capital d'exploitation et des terres en faire-valoir direct. Cette démarche n'est pas correcte. Elle sous-estime le revenu du travail car elle reporte sur ce seul facteur la sous-rémunération globale de l'ensemble des facteurs, dans le sniveaux de bas revenus. Ou à l'inverse, quand les revenus sont élevés, elle surestime le revenu du travail en reportant sur ce seul facteur la sur-rémunération. Elle est en outre contestable sur d'autres aspects.

Cette non-rémunération ou cette sous-rémunération du travail paysan atteint les petits agriculteurs sur moins de 20 ha orientés vers l'élevage, comme le montrent les résultats du RICA. Elle peut remonter vers des niveaux de revenu plus élevés, vers des agriculteurs plus importants, si ceux-ci doivent fournir un plus grand nombre d'heures de travail que ceux-là.

La faiblesse des revenus des agriculteurs correspond donc à une sous-rémunération de leur travail, ou à une non-rémunération d'une partie de celui-ci.

#### Pourquoi cette non-rémunération ou cette sous-rémunération ?

Les causes de cette situation sont extrêmement nombreuses et complexes. On doit relever en particulier qu'il n'existe pas de mécanisme direct d'ajustement de la rémunération du travail agricole sur la rémunération du travail dans les autres branches d'activité. Comme cela peut être le cas entre les salariés de différents secteurs.

Les mécanismes d'ajustement sont indirects, inefficaces, ou longs à manifester leurs effets. Le relèvement des prix agricoles est exclu ou difficile, dans une situation de marché excédentaire (1). Autre possibilité d'amélioration des revenus, l'augmentation des quantités produites se retourne contre les paysans, en pesant sur les prix. La réduction des coûts de production ne semble offrir que des perspectives limitées dans les petites exploitations. Principal input sous-rémunéré, le travail non-salarié est souvent un facteur fixe. Quant au capital, il est insuffisant dans les petites exploitations, eu égard à la quantité de travail disponible. De son côté, la migration du travail hors de l'agriculture est un processus lent, fortement freiné par un grand nombre de facteurs psychosociologiques.

Quant à la défense de la rémunération des petits paysans, elle est fortement handicapée par leur importance marginale dans les quantités globales produites, par le caractère excédentaire de leurs productions, par leur dispersion, leur poids unitaire négligeable, par la prédominance de la grande et de la moyenne agriculture, par leur statut d'indépendant, de petits patrons, par le caractère mixte de leur revenu, rémunération de leur travail mais aussi de leur capital...

L'objet de cette étude est de rechercher les causes qui existent du côté du travail des paysans, des caractéristiques relatives de ce travail, notamment par rapport à celui des autres groupes sociaux. Pour que le travail paysan soit sous-rémunéré ou pour une part non-négligeable non-rémunéré, il faut que son influence objective soit faible et/ou qu'il ne "s'impose" pas, qu'il soit méconnu, sous-estimé ou que son rôle soit occulté. Une condition favorisant, sinon indispensable dans certaines situations, est que ce travail soit peu comparable directement aux travaux normalement rémunérés ; ceci du fait de particularités en lui-même ou dans ses conditions d'exécution.

---

(1) L'ajustement par les prix est de toutes façons un mécanisme aveugle, biaisé par l'influence des quantités produites, qui ne peut assurer que des rémunérations très inégales quand les niveaux de productivité du travail sont très inégaux.

Une autre série de raisons, qui expliquent en partie les premières, est l'hétérogénéité de l'agriculture du point de vue des besoins de travail, et la prédominance, quantitative et qualitative (statistique et psychologique), de l'agriculture "à moindre besoin de travail", c'est-à-dire de l'agriculture qui a besoin de moins de travail familial pour obtenir certains niveaux de revenu. Les disparités d'emploi du travail sont liées à l'inégale disponibilité de main d'oeuvre, qui influence elle-même l'accumulation et le niveau d'utilisation du capital. La disponibilité de main d'oeuvre apparaît être une cause de la disponibilité du capital. Il y a lieu également de prendre en compte l'emploi du travail, dont le rôle peut être complexe, au niveau "global" et "individuel", de préciser la notion de "moindre productivité" ou de sous-productivité du travail et éventuellement l'influence du travail dans les écarts de productivité.

Se limiter aux facteurs liés au travail ne permet sans doute d'expliquer qu'une part de la faiblesse des revenus agricoles. En particulier parce qu'une des causes essentielles se situe du côté des caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler la "demande" des produits agricoles, qui recouvre en fait les comportements des consommateurs et des utilisateurs (comportements eux-mêmes liés à des déterminismes sociaux), que nous n'évoquerons que dans la mesure où ils ont des incidences (en fait indirectes), sur le travail agricole.

Par contre, cette voie paraît très féconde pour la recherche des causes des inégalités de revenu entre les agriculteurs.

I- Le travail ne s'impose pas, dans la détermination du revenu agricole ; il conserve certaines particularités et il est en partie méconnu, sous-estimé, et déprécié.

Il existe un certain nombre de particularités et de mécanismes, liés à la situation des paysans et à la détermination de leur revenu, qui font que ce travail ne "s'impose" pas dans la fixation de ce revenu, et que ce travail est d'ailleurs lui-même en partie méconnu, sous évalué et même déprécié.

De plus, la relation entre le revenu agricole et les besoins des paysans et de leur famille est incertaine. Par ailleurs, la rémunération du travail agricole direct subit la concurrence de celle du travail indirect utilisé par l'agriculture.

#### A- Le travail paysan n'apparaît pas être le facteur déterminant du revenu des agriculteurs

Du moins semble-t-il en être ainsi, en apparence, à l'observation commune, qui fonde l'opinion courante (1). Il y a à cela plusieurs raisons, et en particulier :

(1) Nous ne prenons pas ici parti

sur le rôle objectif du travail dans la production agricole.

1°) Le statut d'indépendant, de non salarié, qui fait que les paysans ne sont pas, d'abord, comme les ouvriers ou d'autres salariés, des vendeurs de travail (ce qu'ils vendent, ce sont des produits qui ne résultent pas que de leur travail).

Ce statut d'indépendant donne un contenu plus complexe au travail, en y incluant notamment, un certain nombre de fonctions (relations, direction, organisation...) dont le caractère de travail est souvent en partie contesté, ou tout au moins qui ne revêtent pas les apparences de peine, de tâche qu'on attribue généralement au travail. Dans quelques cas, le paysan est aussi un petit employeur. Il a, même par rapport à son "équipe" familiale, dans un certain nombre de cas, le statut de "patron". Dans le langage courant, l'appellation de patron est l'antinomie de travailleur.

A ces considérations s'ajoute le fait que les paysans apportent non seulement du travail, mais aussi du capital et de la terre, qui doivent être rémunérés conjointement avec le travail, par le revenu agricole. Celui-ci n'est pas un revenu du travail, mais un revenu "mixte", de capital et de travail.

Outre qu'il en résulte que la rémunération du travail proprement dit des paysans n'est pas connue ou déterminée, ce qui rend moins apparente (et parfois moins évidente) sa sous-rémunération ou sa non-rémunération, la seconde conséquence est qu'on peut dire, qu'en théorie et en fait, le paysan n'a pas que son travail pour vivre (contrairement à l'ouvrier, pour lequel la théorie de la valeur-travail peut s'appliquer directement, et dont la rémunération doit couvrir le coût d'entretien et de reproduction de la force de travail). Il a aussi un capital, sa terre.....

Non seulement les paysans ne vendent pas directement leur travail, mais le prix des produits qu'ils vendent ne rémunère pas seulement celui-ci.

2°) Le revenu agricole ne dépend pas directement ou immédiatement du travail agricole, mais d'abord des quantités produites, de la valorisation des produits agricoles, et du coût global des inputs achetés.

Cette situation est favorable à l'occultation du rôle ou de l'importance du travail agricole dans le revenu agricole.

3°) Au niveau de la formation des prix des produits agricoles, le travail paysan semble ne pas intervenir directement.

Le niveau et l'évolution du coût du travail agricole direct ne peuvent pas être directement répercutés en aval sur le prix des produits agricoles quand et à proportion de ce que les paysans sont en position de faiblesse sur les marchés agricoles, en raison des caractéristiques de l'offre, de la structure relative de l'offre et de la demande et du caractère excédentaire de la production agricole.

Il a souvent été indiqué que les prix agricoles sont des "prix de marché" dans la formation desquels le coût a un rôle secondaire, nul en courte période (1). En longue période, l'influence du travail nécessaire à la production agricole et de son coût, peuvent être battues en brèche par le caractère excédentaire de la production agricole.

(1) MILHAU (J.) et MONTAGNE (R.) : Economie rurale, PUF, Paris, 1964, 414 p. p. 177-178.

De plus, le coût du travail non salarié n'est pas un facteur aussi contraignant ou incompressible que le coût du travail salarié. Ce n'est qu'un coût d'opportunité, dont le niveau ne s'impose pas de manière indiscutable. Il peut être assez variable d'un travailleur à l'autre, en fonction de diverses caractéristiques. Il dépend de l'appréciation de l'observateur et du travailleur. Ce coût est fixé par comparaison. Mais une marge d'appréciation existe au niveau du choix de la référence, notamment en raison et à proportion des particularités et de la différenciation du travail agricole non salarié. Il en est de même du capital propre et de la terre en propriété de l'exploitant.

L'indétermination partielle et le caractère estimé du coût des inputs non achetés, leur "adaptabilité" ou la résignation à une moindre rémunération, sont d'autres facteurs qui affaiblissent leur influence éventuelle dans la détermination des prix.

L'intervention de l'Etat sur les prix agricoles ne prend pas en compte le niveau du coût du travail agricole, ni sa différenciation selon les producteurs. La revendication n'a pris une certaine ampleur que récemment, exprimée notamment par le mouvement des Paysans-Travailleurs; elle se traduit par la différenciation des prix en fonction de la quantité vendue. La hausse du coût du travail n'est même pas directement prise en compte par les pouvoirs publics.

4°) Par contre le travail intervient pleinement dans le processus de production agricole. C'est un facteur indispensable, peut-être déterminant pour les résultats.

Mais il faut souligner deux particularités du processus de production agricole :

a) le rôle de la nature, de la terre, des facteurs naturels, plus ou moins donnés à l'homme, qui peut être surestimé dans le processus de production agricole : en particulier dans la vision bucolique de l'agriculture. Dans les slogans publicitaires, les fruits sont gorgés de soleil, le beurre ou le fromage proviennent du lait des vaches paissant dans de verts pâturages... Le rôle du travail du paysan est généralement passé sous silence. Ces facteurs naturels tendent tout au moins à réduire d'autant l'importance que l'on peut accorder au travail dans la production agricole.

Dans une certaine conception, le travail peut d'ailleurs lui-même être assimilé à un facteur naturel, donné par la nature, "libre", produit spontanément. Cette opinion se trouve renforcée par le statut indépendant et par l'absence de coût monétaire immédiat du travail paysan, ainsi que par la relative faiblesse du coût monétaire de production du travail agricole (modicité des investissements en formation, précocité de mise au travail et longue durée de la vie active, infériorité du niveau de vie des familles paysannes...).

b) l'autre vision de l'agriculture, quel'on peut qualifier de vision "moderniste", met au contraire l'accent sur le rôle des facteurs modernes, des inputs achetés : engrais, produits de traitement, semences sélectionnées, aliments concentrés, matériels et bâtiments modernes... L'influence spectaculaire de ces facteurs risque là encore, de faire sous-estimer le rôle du travail agricole. D'autant plus que la part du travail direct est notablement réduite dans l'agriculture moderne, qui est bien davantage à base de travail indirect, lequel "se fond" dans la production

industrielle des inputs, dans la technique; et que le travail direct devient un input dont le caractère produit s'accroît, nécessitant des investissements en formation de plus en plus importants, l'acquisition de connaissances et l'informations etc... Le processus de production du travail agricole direct se développe (1), apparentant davantage celui-ci aux autres inputs achetés par l'agriculture (bien que, par ailleurs, la part du travail salarié se réduise).

Ainsi, le travail paysan tend à s'apparenter tantôt à la nature, tantôt aux inputs industriels et achetés. Sa spécificité et son autonomie en tant que facteur de production se trouvent mises en cause par ces deux tendances.

#### B- Les particularités du travail agricole

Les particularités ou les spécificités du travail agricole par rapport aux autres types de travaux, notamment par rapport aux travaux les plus fréquents dans un ensemble social donné, sont favorables au "décrochage" des rémunérations entre le travail agricole et les rémunérations habituelles, et donc à la sous rémunération ou à la non rémunération. Cette particularisation du travail est même indispensable au décrochage des rémunérations, quand les aspirations et les besoins en matière de revenu sont assez diffusés et généralisés.

Or, les caractères particuliers qui rendent non comparables ou peu comparables les travaux agricoles, ne sont pas négligeables, même encore maintenant : qu'il s'agisse de la nature même du travail (avec la manipulation d'être vivants, animaux ou végétaux), et des conditions dans lesquelles il est réalisé : localisation géographique et cadre géographique : la campagne, l'éloignement et souvent l'isolement du travailleur ou tout au moins de la famille paysanne, les horaires, les irrégularités, les temps morts dus aux cycles des travaux ou aux conditions météorologiques, le caractère éventuellement poreux du travail, parfois la lenteur du rythme, la possibilité de prendre son temps, la plus grande autonomie ou tout au moins l'absence de structure hiérarchique institutionnalisée, le caractère familial et en famille du travail... Les caractéristiques particulières des produits agricoles, résultats du travail agricole, sont d'autres facteurs de différenciation.

#### C- Méconnaissance, sous-évaluation et dépréciation du travail agricole

On peut relever que, par exemple, il n'y a pas d'enregistrement effectif du travail dans le RICA, alors que les résultats financiers font l'objet d'une estimation détaillée, complète, et au total, assez lourde et coûteuse.

On peut aussi constater que dans la présentation des résultats du RICA, le travail n'occupe que 7 lignes (7 critères), sur 184, soit moins de 4 %. Place infime donc.

---

(1) Notons à ce propos que si le travail non salariés est un facteur auto-fourni, l'autofourniture n'est que directe. Dans une certaine mesure, sans doute de plus en plus grande, le travail paysan est produit à partir d'inputs achetés, qu'il s'agisse de dépenses de formation et d'éducation, et d'entretien et de niveau de vie au cours de la période préactive et de la période active.

A ce jour, il n'existe pratiquement pas d'enregistrements sur la durée du travail en agriculture, du moins en dehors des enregistrements analytiques de temps de travaux effectués dans l'optique de la gestion et de l'organisation du travail.

La sous-estimation ou l'ignorance de la longue durée du travail des paysans apparaissent par exemple dans les normes retenues par le RICA : l'unité de travail annuelle ne représente que 2300 heures et il a semblé possible d'ignorer les heures effectuées au-delà. De plus, le nombre d'heures de travail correspondant à l'unité de travail a diminué depuis 20 ou 30 ans en agriculture, sans doute pour tenir compte de l'évolution qui s'est manifestée pour les salariés agricoles, mais sans aucune référence à l'évolution réelle de la durée du travail des paysans.

Le travail paysan n'est-il pas, en même temps que sous-estimé, déprécié ? On voit que par exemple, les statisticiens qui relèvent la durée du travail dans l'enquête sur l'emploi, de l'INSEE, se refusent à parler, à propos des travailleurs indépendants et notamment des paysans, de durée de travail effective, mais indiquent qu'il s'agit plutôt d'un "temps de présence".

Un élément de dépréciation provient de la place des produits agricoles dans la chaîne verticale de la production. Si on considère les produits finaux (destinés aux consommateurs finals), le résultat du travail agricole n'est souvent (et de plus en plus semble-t-il), pas ce qu'il y a de plus apparent ou immédiat. Le beurre ou les fromages, par exemple, sont le résultat immédiat du travail des laiteries, et non pas des agriculteurs; de même le pain avec la boulangerie et les céréaliers, la viande avec le boucher et le charcutier plutôt que l'éleveur, et bien davantage encore pour de très nombreux produits plus élaborés de la pâtisserie et de la confiserie, de la charcuterie, des plats préparés... Dans la filière verticale, les produits agricoles ne sont souvent que des matières premières, des produits bruts destinés à être transformés, élaborés, conditionnés... Le travail agricole n'est alors au mieux qu'un travail de fabrication de matières premières, au pire un travail d'extraction.

Il semble que la tendance soit à une "primarisation" croissante des produits agricoles, puisque la part de la valeur ajoutée agricole dans la consommation finale de ces produits diminue. Les produits agricoles apparaissent donc de plus en plus comme des produits bruts, ce qui serait un facteur de déqualification du travail agricole, ou tout au moins de "dénobilisation" de ce travail.

Un autre facteur de dépréciation, d'abord des produits agricoles et par ce biais, du travail paysan est constitué par l'abondance relative des produits agricoles, par rapport aux besoins. Cette abondance est source de banalisation des produits, qui contribue à les déprécier, en leur enlevant leur valeur de distinction sociale.

On peut aussi remarquer que les produits agricoles sont souvent des biens de nécessité, répondant à des besoins essentiels; mais, surtout quand ils sont peu élaborés ou moins élaborés, ils sont destinés pour une bonne part à une clientèle à revenu modeste, qui ne peut les payer cher, et dans tous les cas, dans les budgets des ménages, ils subissent la concurrence des autres biens et services (il est souvent mieux accepté de payer davantage les productions nouvelles ou à la mode de l'industrie et des services) (1).

(1) Nous touchons là aux caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler "la demande" de produits agricoles, laquelle, dans ses déterminants, peut expliquer pour une bonne part, la faiblesse des prix agricoles.

Si l'abaissement de la valeur des produits agricoles déprécie le travail paysan, on peut relever que la faible valeur de celui-ci (qui tient à bien d'autres causes que la valeur des produits) ne rehausse pas la valeur des produits agricoles. Le processus est donc circulaire et s'entretient de lui-même.

Les conditions concrètes de réalisation des travaux ("bricolage", sous-équipement...), l'absence de rémunération directe et séparée du travail agricole non salarié (distincte de celle du capital propre), la faible qualification, fréquente, des travailleurs agricoles sont d'autres facteurs de dépréciation du travail agricole.

La dépréciation et l'occultation du travail atteignent inégalement les différentes catégories d'agriculteurs, les différentes strates de l'agriculture, notamment parce que, comme on va le voir, il y a prédominance statistique et psychologique, quantitative et qualitative, d'un certain type d'agriculture.

Dans une optique dynamique, la dépréciation peut être liée à des décalages dans la diffusion des nouvelles conditions de travail.

#### D- La relation incertaine entre le revenu agricole et les besoins des paysans

Une autre série de facteurs, plus ou moins liés au travail, a trait aux besoins des travailleurs et de leur famille. Dans la théorie de la valeur-travail, la valeur du travail d'un ouvrier est déterminée par "la quantité de travail nécessaire pour produire les aliments et les autres choses strictement nécessaires pour permettre à l'ouvrier de vivre et d'élever sa famille" (1). Dans les faits, les dépenses nécessaires, le "coût global de la vie" ("ce qu'il faut par mois pour faire vivre une famille"), devraient fortement contribuer à déterminer le niveau des revenus. Mais les paysans ne sont pas des ouvriers, leur revenu n'est pas un salaire, bien déterminé, qui n'a pour objet que la couverture de ces besoins, besoins qui de surcroît, peuvent plus facilement être évalués en termes monétaires pour les salariés, spécialement pour ceux qui sont citadins. Le revenu des paysans n'est pas une donnée immédiate, il est difficile à évaluer et il est souvent très mal calculé, étant estimé notamment sans déduction des amortissements, ni dans une optique de revenu disponible pour la consommation. Une partie du revenu agricole habituellement calculé va servir à financer les investissements de l'exploitation (par autofinancement ou remboursement d'emprunts), comprimant la part disponible pour la famille. Le taux d'épargne peut être élevé, et il est assez variable. Le revenu agricole surestime en fait le revenu disponible pour la famille, masquant ou atténuant la sous-rémunération du travail paysan.

Le revenu agricole monétaire, rémunération du travail (et du capital) des paysans à travers les mécanismes du marché, n'est pas tout le revenu agricole, ni la rémunération de tout le travail agricole. Il est complété par des avantages en nature (autoconsommation alimentaire, auto-logement, utilisation privée du patrimoine professionnel...) qui semblent proportionnellement plus importants que pour la plupart des autres catégories sociales, notamment que pour les salariés, qui peuvent être surestimés par l'opinion, et qui sont souvent difficilement évaluables et traduisibles en équivalent de revenu monétaire.

(1) GUITTON (H.) : Economie politique, 9ème édition, DALLOZ, Paris, 1972, 699 p., p. 69.

De plus, il semble avoir été longtemps admis que les besoins de consommation étaient moindres à la campagne et pour les paysans, ou tout au moins que les dépenses devaient être plus faibles, en raison des possibilités d'autoconsommation alimentaire et d'utilisation privée du patrimoine professionnel que nous venons d'évoquer, notamment à une époque où l'alimentation représentait l'essentiel ou une grande part des besoins - monétaires -, des classes salariées.

Il a été soutenu que la pression sociale des besoins était moindre à la campagne, l'incitation à dépenser plus faible, les prix plus bas (ce que contredisent totalement les estimations faites récemment par l'INSEE). Il a aussi été montré que la dépense nécessaire pour obtenir une qualité de service donnée, est en général croissante avec la densité d'urbanisation (1). Ces facteurs, dans la mesure où ils interviennent, peuvent contribuer sinon à justifier de plus basses rémunérations ou de plus bas revenus, du moins à en atténuer les effets et par conséquent, à les rendre possibles.

On peut par ailleurs remarquer qu'un grand nombre de dépenses de consommation ou qu'une bonne part de celles-ci, ne sont pas directement ni même indirectement, physiologiquement et même socialement, nécessaires à la "production" du travail agricole. Le coût de production du travail est une notion sans contenu précis en agriculture. Elle ne s'impose pas aux travailleurs. Quant aux dépenses "indirectes" nécessaires à la production du travail agricole (dépenses d'élevage des enfants, de formation...), elles semblent plus faibles pour les paysans, en raison notamment d'une période plus brève de formation, et leur incidence ultérieure sur la rémunération est douteuse pour des travailleurs indépendants.

#### E- La concurrence du travail indirect

La rémunération du travail indirect utilisé en agriculture est fixée en dehors de l'agriculture. Elle se traduit pour celle-ci par un certain niveau de prix d'achat des facteurs de production et de prélèvements, qui s'imposent aux agriculteurs. Ceux-ci peuvent surtout agir sur le niveau d'emploi de ces facteurs. En réalité, ils n'ont guère de choix quand le travail et la surface sont des facteurs fixes. Le maintien et l'accroissement de leur revenu semblent passer par le développement de leurs achats d'inputs.

La rémunération du travail indirect a dans le processus de production agricole, dans la formation des revenus, priorité sur la rémunération du travail direct agricole. Celle-ci apparaît à la suite et compte tenu du prélèvement des branches non agricoles (2). Il y a donc plus que concurrence, ou plutôt celle-ci joue toujours au détriment du travail agricole direct.

Cette antériorité ou priorité de la rémunération du travail indirect tient certes à la place des facteurs achetés dans le processus de production. Mais elle est renforcée par la nécessité des achats d'inputs non agricoles, en relation avec l'évolution technologique, qui entraîne la substitution des inputs achetés aux inputs autofournis et avec la nécessité d'accroître les revenus agricoles, par le caractère salarial du travail indirect (opposé au caractère non salarié du travail agricole direct) et par d'autres caractéristiques relatives du travail indirect (relation plus étroite avec les besoins...).

(1) SEGAL (J.P.) : Dépenses et qualité de service en matière de cadre de vie; approche de l'effet taille des villes. Rapport CEREBE, Paris, 1978.

(2) Ceci ne signifie pas que la rémunération du travail indirect vienne en stricte déduction de celle du travail direct; car la rémunération du travail direct peut avoir une influence spécifique sur la rémunération globale.

La concurrence entre la rémunération du travail direct agricole non salarié, et celle du travail indirect, résulte des contraintes qui pèsent sur les prix des produits agricoles. L'augmentation du prix des inputs non agricoles achetés ne peut intervenir au mieux que lentement, et sans doute de manière partielle ou très partielle, sur le niveau des prix agricoles (et d'autant moins que l'offre est plus excédentaire sur les marchés agricoles). Il ne peut y avoir aucune répercussion possible en aval. Dans tous les cas, la concurrence entre le travail agricole et le travail indirect est d'autant plus forte que le niveau des prix agricoles est plus insensible au niveau et à la hausse du coût des inputs non agricoles.

Ce n'est pas le niveau absolu du prélèvement non agricole qui est en cause. En effet, on remarquera que c'est la grande agriculture qui effectue les achats les plus importants d'inputs non agricoles, et qui cependant assure la rémunération la plus élevée du travail agricole non salarié. C'est plutôt le poids relatif du prélèvement par rapport au produit brut agricole qui est déterminant et qui concurrence la rémunération du travail agricole direct.

Cette concurrence pèse essentiellement sur le travail agricole non salarié. Mais elle a sans doute aussi des effets sur le niveau des salaires agricoles, dans la mesure où ceux-ci dépendent de la rentabilité de l'agriculture.

Le développement des achats d'inputs par rapport à la production agricole finale, que l'on observe par exemple dans les comptes nationaux, entraîne sans doute une intensification de la concurrence.

On observera que cette concurrence entre dans le cadre d'un prélèvement global, qui n'a pas seulement pour objet la rémunération du seul travail indirect, mais de l'ensemble du capital mis en oeuvre par les branches para-agricoles. Ce n'est donc pas le seul travail indirect qui pèse sur la rémunération du travail agricole.

II - Le rôle complexe de l'emploi du travail ; l'influence des disparités d'emploi du travail ; le rôle limité du travail dans la productivité ; le poids de l'inégale disponibilité de travail.

Le niveau global et les disparités d'emploi du travail, l'utilisation relative du travail par rapport aux autres facteurs et sa variation, semblent être des causes importantes du niveau moyen des revenus agricoles et de la présence de faibles revenus dans l'agriculture. Quel rôle joue le travail lui-même, par sa "qualité", son opportunité, son intensité ... voire par la quantité qu'en fournit chaque travailleur non salarié ? La disponibilité de travail n'est-elle pas un facteur décisif ?

Le niveau "global" s'entend ici de l'ensemble qui constitue un débouché possible pour une production donnée. Ce niveau doit être envisagé, car c'est à son échelle qu'interviennent les mécanismes de fixation des prix agricoles et qu'ils définissent complètement les caractéristiques de la demande de produits agricoles.

D'une manière générale, les conditions de la production, notamment quant à l'emploi du travail, sont beaucoup plus différenciées que les conditions du marché, en particulier de prix. Ce qui est à l'origine des écarts de rémunération du travail non salarié agricole.

Le travail agricole, ou tout au moins une fraction de celui-ci, peut être d'autant plus facilement et fortement sous-rémunéré, qu'il est très inégalement employé en agriculture, pour obtenir un même niveau de production en valeur ou de valeur ajoutée nette, que l'agriculture qui emploie le plus de travail occupe une place marginale dans la production agricole globale, que la situation des marchés agricoles intérieurs est souvent excédentaire ou proche de la saturation, et que la pression d'autres agricultures, moins utilisatrices de travail et/ou à coût unitaire normal du travail plus faible (1), tend à se manifester.

#### A - Le rôle complexe de l'emploi du travail :

Il intervient de deux manières dans la formation des bas revenus :

1°) en tant que facteur de production, par son influence sur le niveau global de la production, relativement aux débouchés possibles.

Le travail non salarié, disponible et utilisé dans l'agriculture, est sans doute le facteur le plus important de l'excédent relatif de la production agricole, car c'est un facteur immobile ou peu mobile, dans le court terme, qui entraîne la non mobilité du capital et qui est source d'accumulation nouvelle du capital en agriculture. Sans doute le travail peut-il être un frein à l'accumulation du capital, car il diminue les revenus/travailleur et donc l'épargne globale. Mais en sens contraire, le travail présent dans l'agriculture pousse à l'accroissement de la production, même en l'absence d'investissement nouveau ou supplémentaire, en rendant plus aigu le besoin de maintien relatif et d'accroissement du revenu agricole.

L'accroissement de la production pèse sur les prix et donc sur les revenus en fonction du niveau global de la production atteint, par rapport aux débouchés. L'influence sera d'autant plus sensible que la demande est "saturée".

L'effet de l'emploi du travail sur la production peut être assez varié : selon la nature des productions, selon l'utilisation des autres facteurs, selon les conditions de l'emploi du travail... La quantité de travail fournie n'est pas seule en cause. L'intensité, la qualité, l'opportunité du travail ont aussi des effets importants sur le niveau de la production. Les caractéristiques du travail qu'il faudrait prendre en compte pour le relier au niveau de production, sont toutes celles qui peuvent avoir une influence sur la quantité et sur la qualité des produits. Mais ceci n'est même pas suffisant. Car telle caractéristique du travail (durée etc...) peut avoir un effet productif dans telles conditions de mise en oeuvre, et pas dans d'autres situations. Il faudrait donc tenir compte aussi des conditions d'emploi du travail, à défaut de pouvoir mesurer l'effet productif du travail.

---

(1) c'est-à-dire à niveau de revenu ou de rémunération, normal ou nécessaire, plus faible.

La faiblesse des revenus permet, toutes choses égales par ailleurs et notamment à égalité de recettes et de valeur de la production, d'accroître la quantité d'inputs achetés (consommations intermédiaires). Elle peut néanmoins limiter les possibilités de financement de l'accumulation du capital fixe, mais celle-ci concurrence la consommation des familles.

La faiblesse des revenus n'empêche pas l'accroissement de l'apport de travail non salarié, puisqu'il s'agit d'un facteur non acheté. Cette situation de faible revenu et de travail important fourni par les agriculteurs, a toutes chances de permettre l'engagement maximum de moyens de production dans la production agricole, et de limiter la non reconstitution du capital liée à la baisse de rentabilité.

2°) sur le plan de la répartition, l'emploi du travail intervient par le nombre de parties prenantes du revenu agricole global.

Comme on l'a souligné plus haut, on ne peut pas déterminer directement la rémunération du travail (et calculer un revenu du travail) pour les non salariés de l'agriculture. Quant au coût monétaire du travail non salarié, il ne peut être estimé que conventionnellement, et aucune possibilité pratique n'est pleinement satisfaisante.

Toutes choses égales par ailleurs, le revenu par travailleur sera d'autant plus faible que le nombre de travailleurs est élevé, c'est-à-dire probablement que l'emploi du travail est important relativement au niveau de production (coefficient de travail plus élevé) et à l'emploi des autres facteurs de production (terre, autre capital).

Mais les autres conditions ne restent pas égales quand le nombre de travailleurs est différent. En particulier parce que le capital par travailleur évolue en sens inverse de l'effectif de travailleurs, aussi bien au niveau des exploitations que des groupes d'exploitations. Un effectif plus important correspond à un plus faible capital/travailleur, qui a un rôle essentiel dans le niveau de production par travailleur (cf. infra). Notons cependant, l'effet en partie ambigu de l'emploi du capital sur le niveau du revenu : car il impose une rémunération externe, dans le cas de facteurs achetés, qui concurrence le revenu agricole.

A volume global égal de travail, la plus grande quantité de travail fournie par un nombre plus faible de travailleurs, diminue moins (toutes choses égales par ailleurs), le revenu par travailleur que la présence d'un plus grand nombre de travailleurs qui fournissent en moyenne moins de travail. Cette situation peut aussi avoir des effets productifs différents (il y a deux influences contraires : le rendement par travailleur peut être freiné par le travail plus important qu'ils doivent fournir; d'un autre côté, moins nombreux, les travailleurs peuvent avoir un capital par travailleur plus important) (1).

L'emploi relativement élevé du travail par rapport aux autres facteurs de production peut peser d'autant plus sur les prix agricoles que le travail agricole n'est pas par lui-même un facteur de maintien des prix, et que le revenu agricole ne tend guère à se déterminer en fonction de la quantité de travail nécessaire à la production agricole.

Le niveau global d'emploi du travail ne doit pas être pris comme une donnée. Il est le résultat de toute une évolution complexe et de très nombreux facteurs.

(1) La maximisation du revenu des agriculteurs ou des travailleurs non salariés, passe, toutes choses égales par ailleurs, par la fourniture du maximum de travail par le minimum de travailleurs ; c'est à cette condition, en effet, même si on se situe dans la phase des rendements décroissants du travail, que le revenu par travailleur non salarié le plus élevé possible peut être obtenu.

Ce niveau global dépend d'abord de l'effectif de travailleurs non salariés et salariés, qui ont une activité agricole. Ce nombre n'est pas constant, et il doit être pondéré par le taux d'activité de chaque travailleur. Plus simplement, il s'agit de tenir compte de la quantité de travail fournie par chacun. Les possibilités de travail (en durée, en intensité, en qualité...) dépendent notamment de l'âge, de l'état physique, du sexe (autrefois sans doute davantage que maintenant), de la formation générale et professionnelle... L'âge des travailleurs peut amoindrir la capacité de travail, mais d'un autre côté les normes de longue durée de travail, le moindre besoin de loisirs, peuvent concerner davantage les générations plus anciennes.

Le niveau global d'emploi du travail dépend aussi des comportements individuels des travailleurs agricoles. Il est accru par les durées élevées du travail que les paysans et leur famille fournissent souvent, notamment en production laitière et dans les fermes d'élevage. Cette longue durée du travail est elle-même en relation avec beaucoup de variables, dont la nature des productions et les besoins de travail, la faible rentabilité du travail (ou plus généralement de la mise en oeuvre des facteurs de production), qui prohibe le recours à la main d'oeuvre salariée, en même temps qu'elle impose de travailler beaucoup pour obtenir un certain gain, souvent très modeste, la faible ou l'insuffisante mécanisation, le statut de travailleur indépendant, l'étalement des besoins de travaux au cours de la journée, de la semaine, de l'année, notamment pour les animaux, la durée du travail généralement importante à la campagne et même chez les ruraux non paysans (à catégorie socio-professionnelle égale : par exemple, le décalage entre les salariés agricoles et les ouvriers non agricoles), le retard de la diffusion des équipements de loisirs en milieu rural ou leur éloignement des ruraux qui en retarde l'accès, le moindre développement des manifestations et des organisations de loisirs et d'activités hors travail, la valorisation du travail, dans la mentalité traditionnelle des paysans et par la religion... Les besoins de travail pour une production donnée sont eux-mêmes liés à l'état de la division du travail et des opérations de production (spécialisation des producteurs), de mécanisation et d'automatisation, et à l'organisation sociale de la production.

L'augmentation de la quantité de travail non salarié pour un agriculteur donné ou pour un groupe d'agriculteurs, est une stratégie qui permet d'accroître leur revenu agricole, en fonction de l'évolution des charges qui peut y être liée et de la non influence sur le niveau des prix. Cette voie d'amélioration du revenu peut être économique sur le plan financier, puisqu'elle tend souvent à réduire au minimum le coût financier, le travail non salarié étant un facteur non acheté. Mais quand ce comportement se diffuse et atteint une certaine ampleur, l'augmentation des quantités produites qui en résulte pèse sur le niveau des prix agricoles et peut même les faire baisser. Cette évolution a deux effets :

1°) elle remet en cause les revenus de ceux qui n'ont pas augmenté leur production (par le biais des prix et par celui de la progression des revenus des autres), et elle tend donc à généraliser ce comportement.

2°) elle rend l'intensification à base de travail, moins rentable, mais ne la freine pas pour autant. Quand celle-ci est la seule voie ou la voie la plus facile d'amélioration du revenu, elle tend au contraire à l'accentuer.

Il y a donc tendance à l'augmentation du niveau global d'emploi du travail, pour une population active non salariée donnée.

L'accroissement de la quantité de travail fournie et l'intensification à base de travail non salarié, ont donc des origines contraignantes, qui sont d'ordre financier. Il s'agit de maintenir le niveau relatif des revenus, aussi bien par rapport aux autres agriculteurs que par rapport aux autres catégories socio-professionnelles, ou même par rapport au niveau de revenu antérieurement atteint par les mêmes exploitants, quand les prix sont remis en cause.

L'intensification par le travail, qui peut prendre diverses formes (augmentation de la durée, de l'intensité, de la qualité du travail...), peut être surtout liée à une étape dans la vie de l'exploitation et de l'exploitant (modernisation, remboursement d'emprunts...). Est-elle pour autant une tendance générale et très permanente, qui toucherait l'ensemble des agriculteurs ?

Il est de moins en moins probable qu'il y ait une diffusion de l'augmentation de la quantité de travail par imitation, s'il est vrai que la longue durée du travail est de moins en moins valorisée, et que le développement des besoins de loisirs et de vacances, de temps libre et de détente, intervienne en sens contraire. On peut penser que le besoin d'une durée limitée et plus réduite du travail se diffuse en agriculture à partir des autres catégories socio-professionnelles, notamment salariées ; et que la diffusion de ce besoin rend plus difficilement acceptable l'intensification par le travail.

x x  
x

Si le revenu global d'emploi du travail peut peser fortement sur les prix agricoles et détermine la faiblesse des revenus, celle-ci est aussi grandement imputable aux disparités de l'emploi du travail par rapport aux autres facteurs.

#### B- Disparités de l'emploi du travail et prédominance de l'agriculture à moindre travail

L'évolution de l'agriculture se caractérise par une substitution importante du capital au travail agricole direct, pour un niveau de production donné. Cette substitution permet, toujours à production constante, une amélioration du revenu par travailleur, en réduisant la quantité de travail utilisée et en augmentant l'importance du capital dont la rémunération revient au travail non salarié. Mais cette substitution est aussi plus générale et concerne, même à production constante, l'ensemble des facteurs de production autofournis (fourrages, fumier, énergie...) qui sont remplacés par des achats. De plus, en dehors de cette substitution (qui n'est pas sans effet sur le niveau de production), il y a accroissement dans le cadre d'une complémentarité, du capital utilisé par travailleur, qui est plus directement source d'augmentation de la production.

Ces divers processus sont inégalement avancés, pour chaque type de production et d'orientation technico-économique des exploitations. Le capital par travailleur est plus important dans les exploitations de grande dimension économique, et dans les exploitations plus modernisées (par définition même, l'emploi du capital étant un élément de la modernisation) et plus intensives. La différenciation peut être assez forte en fonction de la dimension économique.

La conséquence est une inégalité assez forte de l'emploi du travail, pour une production donnée, et des disparités dans les conditions de travail.

1°) Quand on examine les résultats du RICA, on constate qu'il y a une grande hétérogénéité dans chaque OTE, c'est-à-dire pour une orientation donnée de production, dans l'utilisation du travail ou dans le travail utilisé, par unité de production ou de valeur ajoutée nette, en valeur monétaire. Plus précisément, on peut observer une chute brutale du nombre de jours de travail, quand les données le permettent, pour certains systèmes de production tels que bovins-lait, bovins-viande, bovins et terres arables, bovins et porcins volailles, quand on passe de 10 à 20 ha à des surfaces plus grandes, c'est-à-dire quand la dimension économique des exploitations augmente (1).

Il s'agit des systèmes d'élevage bovins, lait et/ou viande, et de polyculture élevage, dans certains cas avec des ateliers spécialisés, de porcins et de volailles. Mais pour l'agriculture générale, céréalière, pour laquelle les données du RICA ne partent qu'à partir de 20 ha, on observe aussi une chute brutale, cette fois au-delà de 50 ha, de la quantité de travail utilisée (2). Pour des systèmes plus spécialisés et plus localisés, tels que les porcins en Bretagne, la viticulture et les cultures fruitières du midi de la France, il y a bien aussi une diminution du travail utilisé, même si elle est moins spectaculaire.

2°) Dans chaque OTE, ou pour chaque sous-branche de l'agriculture, les exploitations qui utilisent le moins de travail par unité de production ou de valeur ajoutée nette, sont aussi celles qui ont les conditions de travail les plus modernes, les équipements les plus importants et les plus récents, sans doute les plus perfectionnés. En effet, le RICA montre aussi l'augmentation très nette de la valeur du "cheptel mort" par exploitation dans chaque OTE, avec la dimension économique de l'exploitation (3). Par exemple, dans les exploitations laitières, le matériel passe de 40 000 F de 10-20 ha, à 74 000 F de 20 à 50 ha, à 121 000 F de 50 à 100 ha en 1978. La valeur des bâtiments et constructions connaît même une croissance plus vive. En terres arables et bovins, le cheptel mort passe de 79 000 F de 20 à 50 ha à 143 900 F au-delà de 50 ha, la même année. En bovins et terres arables, le matériel, 75 800 F de 20 à 50 ha, s'élève à 144 800 F au-delà de 50 ha. On pourrait multiplier les exemples (4). Des changements aussi importants dans la valeur des équipements par exploitation, correspondent certainement à des différences de degré de mécanisation, de substitution du capital au travail (on pourrait montrer que l'équipement/UTA augmente assez vivement avec la dimension économique des exploitations, mais cependant moins fortement que par exploitation), et donc de modernisation des conditions de travail.

De plus, dans l'agriculture de grande et de moyenne dimension, non seulement il faut moins de travail direct par unité produite que dans la petite agriculture, mais :

1°) le travail direct peut apparaître assez bien ou même très convenablement rémunéré, en raison du niveau des revenus.

2°) dans la moyenne et surtout dans la grande agriculture, la rémunération du capital tient une plus grande place dans le revenu agricole,

(1) Cf. infra le tableau de l'étude : "Utilisation du travail et rémunération, en agriculture".

(2) idem.

(3) Cf. infra les tableaux de l'étude : "Le travail dans les exploitations agricoles d'après le RICA".

(4) En agriculture générale, le cheptel mort par exploitation passe de 73 400 F de 20 à 50 ha à 172 900 F au-delà de 50 ha.

par rapport à la rémunération du travail (en raison de la plus grande importance du capital engagé par rapport au travail). Ce qui donne un caractère plus "capitalistique" au revenu agricole, et estompe davantage le caractère revenu du travail, ou de travailleur.

A cela on peut ajouter que le travail non salarié peut avoir :

1°) un caractère plus fortement "indépendant" dans les grandes et les moyennes exploitations. Le statut de "patron" peut être plus accentué, surtout dans les grandes exploitations.

2°) le travail de direction, d'organisation, de relation avec l'extérieur, dont le caractère de travail n'est pas aussi accentué que celui du travail manuel d'exécution, et est même parfois contesté, peut avoir une importance relative plus grande dans la moyenne et la grande agriculture.

Toutes ces caractéristiques affaiblissent le poids qui peut être donné au travail, notamment au "travail proprement dit", dans la rémunération des paysans.

Or l'agriculture à moindre travail et à conditions de travail plus modernes est prédominante, quantitativement mais aussi qualitativement ou psychologiquement.

#### a) La prédominance quantitative

Selon les données publiées par le SCEES, résultant de la décontraction des comptes de l'agriculture par catégories d'exploitations en 1970 (1) :

. 60 % de la production finale de céréales est le fait des exploitations de plus de 50 ha en 1970, en France.

. près des 2/3 de la production finale de lait de vache provient des exploitations de plus de 20 ha.

. quant à la production finale de viande de boeuf et de veau, elle est pour près des 3/4 le fait des exploitations de plus de 20 ha de SAU.

. la production finale de porcs elle, provient pour près de 60 % d'exploitations de plus de 20 ha.

Or, on a rappelé plus haut la diminution de l'utilisation du travail et l'augmentation de la valeur des équipements, en fonction de la SAU et de la dimension économique des exploitations.

L'agriculture qui utilise moins de travail, qui a les conditions de travail plus modernisées, est aussi celle qui fournit la plus grande part de la production finale des principales productions examinées (à cet égard, l'utilisation d'un critère autre que la SAU, de dimension économique, par exemple en unités de production finale, donnerait sans doute des résultats plus spectaculaires, à la fois quant à la part dans la production finale et quant à la différenciation des besoins et des conditions de travail).

(1) SCEES : Collections de statistique agricole, Etudes, n° 151, p. 46.

C'est donc l'agriculture à moindre travail et à travail plus modernisé, qui, par ses résultats, "pèse" le plus sur les marchés par son importance quantitative, par exemple dans la détermination des prix des produits agricoles. Dans la mesure où le travail intervient dans la détermination de la valeur des produits agricoles, statistiquement ou "macaniquement", c'est celui de l'agriculture à moindre travail et à travail plus modernisé qui devrait être pris en compte, ou tout au moins qui sera davantage pris en compte. Le "sur travail" des petites exploitations agricoles tendra à être négligé et pourra l'être d'autant plus que les quantités qu'elles fournissent ont une importance relative moindre.

b) La prédominance quantitative de l'agriculture à moindre besoin de travail est renforcée par des facteurs psychologiques qui tendent à concentrer l'attention sur elle, au détriment de l'agriculture plus petite ou plus en retard. C'est en effet l'agriculture plus productive, plus performante, la plus intéressante pour les économistes, car elle fournit les meilleurs niveaux de revenu et les meilleurs résultats économiques, pour les techniciens, car elle fournit les meilleures performances techniques (rendements laitiers, céréaliers...) pour les ergonomes etc... et même pour les gens du commun, car elle est la plus spectaculaire et souvent la plus attirante... Pour toutes ces catégories de spécialistes comme pour l'opinion commune, la plus grande exploitation, à moindre travail et à travail plus modernisé, a longtemps été unanimement considérée, et sans doute le reste-t-elle majoritairement, comme "l'avenir", le modèle à imiter...

La conséquence de cette prédominance quantitative et qualitative est une "marginalisation" ou tout au moins une moindre importance accordée à l'agriculture de plus petite dimension, qui utilise plus de travail par unité de valeur ajoutée et a de moins bonnes conditions de travail (1). Dans la mesure où le travail intervient dans la valeur des produits agricoles (2), le sur travail (par unité produite), le travail plus traditionnel, peut être plus pénible des petits agriculteurs :

1°) n'intervient pas autant que celui de l'agriculture à moindre besoin de travail, ce moindre besoin de travail contribuant à abaisser, dans la logique de la théorie de la valeur travail, la valeur des produits agricoles, c'est-à-dire à laminer sinon à annuler la rémunération du sur travail des petits paysans.

La prédominance de l'agriculture, à moindre travail explique donc, dans la logique de la théorie de la valeur travail, la non rémunération d'une partie ou la sous-rémunération du travail des petits paysans.

- 
- (1) on notera que l'agriculture ainsi marginalisée est essentiellement une agriculture à travail familial (cf. les tableaux de l'étude "Le travail sur les exploitations agricoles d'après le RICA", qui montrent que le travail salarié n'apparaît de manière significative qu'au-delà de 50 ha dans la plupart des OTE), cette caractéristique structurelle permettant, voire favorisant, la sous-rémunération ou la non-rémunération.
- (2) la "loi de l'offre et de la demande" explique peu par elle-même. Elle renvoie aux facteurs déterminants respectivement l'offre et la demande. Le besoin de travail par unité produite intervient au niveau de l'offre.

2°) le travail des petits paysans intervient d'autant moins, et peut donc être d'autant plus non ou sous-rémunéré, que :

a) comme nous l'avons dit, la production qu'ils fournissent a une importance relative moindre.

b) les produits agricoles sont excédentaires. On sait bien d'ailleurs à l'inverse, que la théorie de la valeur travail s'applique d'autant mieux que les marchés sont équilibrés.

L'agriculture d'un pays ou d'une région subit, pour une production donnée, la concurrence d'autres agricultures à moindre besoin de travail et/ou à moindre coût unitaire de travail. Les écarts de coût unitaire du travail agricole direct, non salarié et salarié (ou plus exactement, dans le cas du travail non salarié, de rémunération normale), peuvent être assez grands entre les pays (1), en relation avec les différences de niveau de développement, ou plus précisément, de revenu moyen. La concurrence peut être fortement atténuée par la protection douanière. Mais même en cas de protection complète, le niveau des prix extérieurs n'est sans doute pas sans peser indirectement, notamment dans le moyen et le long terme, sur l'évolution des prix et de la rémunération des producteurs moins compétitifs.

#### C- Le rôle limité du travail dans la productivité

La productivité physique du travail (2) apparaît comme l'élément le plus directement en rapport avec le travail, qui semble avoir le plus d'influence sur le niveau de revenu [à la fois par son niveau absolu; en particulier au niveau global, elle est un facteur très important de la rareté ou de l'abondance des produits agricoles ; et par son niveau relatif (par rapport aux autres producteurs du même produit), qui est l'aspect que nous venons d'envisager plus haut]. Si l'on suppose que le minimum incompressible d'effectif de travailleurs est atteint ou en voie de l'être, sur les exploitations agricoles (en réalité, il reste encore parfois la possibilité au chef d'exploitation ou à son épouse de prendre un emploi à l'extérieur), on voit que ce qui différenciera de plus en plus la productivité physique du travail des agriculteurs, ne sera plus le nombre relatif de travailleurs, mais le travail lui-même (sa quantité, sa "qualité"), qu'il fournit.

La moindre productivité pèse d'autant plus, dans la dépréciation du travail paysan, que la notion de productivité, et notamment de productivité du travail, a une grande importance dans de nombreux milieux, notamment de la technocratie, pour l'évaluation de l'activité agricole. Un niveau de productivité convenable mérite approbation, encouragement, tandis qu'une productivité insuffisante pose problème. Cette orientation est liée à de nombreux facteurs, en particulier à l'idéologie du progrès, de la croissance, de la production de masse pour une consommation de masse, au rêve de l'abondance... Elle est renforcée par le statut de travailleur indépendant, et sans doute par une différence d'appréciation entre le travail salarié et le travail non salarié (cf. infra).

(1) ou même entre les régions d'un pays.

La moindre "productivité" du travail signifie que plus de travail est nécessaire pour obtenir moins de produit, ou que l'obtention du même volume de produit nécessite plus de travail, ou que le même travail permet d'obtenir moins de produit.

Cette expression de moindre productivité semble, surtout pour l'opinion commune, qualifier le travail (1). On serait tenté d'en conclure qu'elle résulte directement du travail lui-même (2). Dans quelle mesure en est-il ainsi, c'est-à-dire dans quelle mesure les différences de productivité physique du travail sont-elles imputables au travail lui-même ?

La notion de productivité exprime la relation entre le travail utilisé et le produit obtenu. Mais elle ne permet pas directement de juger ou d'apprécier l'effet productif du travail, par exemple sa contribution à la production. D'une part, la production ne dépend pas que du travail et/ou du travailleur. D'autre part, le travail n'intervient pas indépendamment des autres facteurs de production. Il serait illusoire de penser pouvoir isoler l'influence du travail ou de sa répartition. Mais on peut néanmoins relever l'intervention des facteurs autres que le travail (le capital d'exploitation, la terre) et de leur répartition. C'est ce que nous ferons, avant de faire quelques remarques sur le rôle du travail.

a) L'intervention des facteurs autres que le travail et de leur répartition :

La notion de productivité ne peut traduire des écarts ou des différences imputables au travail, que lorsque toutes choses sont égales par ailleurs (autres que le facteur retenu au dénominateur et dont on veut exprimer la productivité). Alors les différences de niveau de production peuvent être attribuées au facteur considéré.

Mais cette condition d'égalité par ailleurs n'est pas remplie, en général sinon toujours, dans les travaux de comparaison. Il n'empêche que très généralement sont tirées des conclusions sur la productivité du travail ou du facteur considéré. On peut donc, selon les cas, surestimer ou sous-estimer très fortement l'influence de tel ou tel input.

(1) D'une manière générale la notion de productivité partielle tend à centrer l'attention sur un seul facteur et par cette voie peut conduire à sous-estimer l'importance des autres facteurs (ou à surestimer le rôle du premier).

(2) La notion de productivité du travail semble correspondre à l'optique "individualisante", "responsabilisante", "personnaliste" ... en rendant le paysan responsable du niveau de production obtenu, en lui imputant le résultat. Elle relègue ou tend à faire oublier les facteurs sociaux, économiques, techniques et les contraintes qui s'imposent à l'exploitant. Cette tendance est d'ailleurs renforcée par le statut de travailleur indépendant, de petit patron, que les économistes considèrent comme devant assumer les risques et la responsabilité des résultats de l'entreprise. Alors qu'au contraire, le caractère plus conventionnel, et moins aléatoire, du salaire, est assez généralement admis. De même, on remarquera que le paysan subit directement les effets de la qualité, des conditions de réalisation, de l'intensité, de la durée, de l'opportunité... de son travail, tandis que le salarié ne peut souvent guère améliorer son salaire en travaillant plus ou mieux.

S'agissant de la productivité du travail, on doit noter en particulier que très généralement, les niveaux de production/travailleur comparés correspondent à des montants différents ou très différents d'utilisation du capital, notamment par travailleur.

Il en résulte que les écarts de production qui tendent à être imputés au travail le sont au moins en partie à tort, et qu'on surestime l'influence du travail sur le niveau de production, avec cependant cette atténuation que le capital ne peut pas être mis en oeuvre sans le travail (mais la réciproque est également vraie, dans un contexte technologique donné) et que l'effet de l'emploi du capital dépend pour une part du travail.

Le niveau de productivité physique du travail semble largement fonction des conditions dans lesquelles le travail est mis en oeuvre, notamment du volume de moyens de production utilisés conjointement avec le travail. Plus exactement, c'est la répartition relative du travail et du capital (dont la terre) qui en sont les déterminants les plus immédiats.

Pour reprendre la stratification en fonction de la classe de surface SAU, utilisée dans le RICA et qui a permis de mettre en évidence la différenciation dans l'utilisation du travail par rapport à la valeur ajoutée nette, on constate en effet que :

1°) les exploitations de plus de 20 ha de SAU, n'utilisaient en 1970 que 47 % des Personnes-Années-Travail, mais 64 % des consommations intermédiaires de l'agriculture française, et occupaient près des 3/4 (73 %) de la SAU (1).

2°) les exploitations de plus de 50 ha, la même année n'employaient que 15 % des P.A.T., pour 29 % des consommations intermédiaires et 36 % de la SAU (2).

On a rappelé plus haut l'augmentation marquée du cheptel mort et du capital d'exploitation par exploitation, en fonction de la SAU, observée dans le RICA.

Cette inégale dotation en autres facteurs, par rapport au travail, entraîne des différences de conditions de travail, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut.

Si l'importance des autres facteurs de production relativement au travail utilisé, apparaît être un déterminant immédiat et essentiel de la productivité du travail, l'explication de celle-ci renvoie alors à l'explication de la dotation ou de la répartition de ces autres facteurs : surface des exploitations et surface par travailleur, capital d'exploitation et consommations intermédiaires par travailleur et par exploitation... De nombreuses causes interviennent à ces niveaux ; notamment des causes historiques. La différenciation des contraintes financières peut être parfois décisive.

(1) source SCEES. Collection de statistique agricole, Etude n° 151, ouvrage cité, p. 36 et 57.

(2) idem.

Mais il ne faut pas oublier, dans l'explication de la productivité physique du travail, l'intervention directe du travail lui-même, même s'il n'est qu'une variable-relais.

b) Le rôle du travail dans la productivité physique du travail :

Il faut ici distinguer en fonction de l'orientation des productions.

1°) Dans tous les systèmes de production qui sont "liés au sol", c'est-à-dire pour lesquels le sol, la SAU, est un des facteurs déterminants de la dimension économique de l'exploitation, face au travail, il y a la surface disponible par exploitation et par travailleur, dont le niveau atteint tient à un grand nombre de facteurs liés à l'histoire, à la géographie, à l'environnement social et en activités non agricoles..., et sur laquelle l'influence de l'exploitant peut être plus ou moins grande, mais peut-être assez faible.

Pour le capital d'exploitation comme pour la terre, il peut exister d'inégales dotations liées à l'héritage familial.

2°) Dans les systèmes de production non liés au sol, l'influence de l'agriculteur peut être plus grande (le passage des productions liées au sol, aux systèmes hors sol peut d'ailleurs être un indice de recherche d'affranchissement ou d'émancipation des facteurs limitants de la productivité du travail, le manque de terre essentiellement).

Est-ce à dire que, dans ce cas, c'est la quantité de travail de l'agriculteur (et de sa famille) qui est déterminante ? Il ne le semble pas. On peut même douter que ce soit la "qualité" de ce travail, quoique le contenu du travail puisse assez fortement différer. Il semble plutôt qu'il s'agisse d'un "facteur personnel" lié à l'individu ("tension" vers la "réussite", "obsession" du gain, de la croissance, faire aussi bien ou mieux que d'autres, "rester dans le coup"... ) qui n'a d'ailleurs sans doute pas son explication en lui-même, et qui jusqu'à présent, n'a guère été explicité. Il est fort probable que ce "facteur personnel" dépende d'influences sociales, qui restent à préciser et à prouver.

Le poids de l'inégale disponibilité de travail non salarié

L'analyse précédente n'épuise pas toutes les causes des bas revenus qui se rapportent au travail. Il apparaît en effet que l'inégale dotation en capital, en terre, en moyens de production autres que le travail, qui est un facteur essentiel du niveau des revenus, est déterminée, dynamiquement, par la disponibilité relative de travail. De plus, l'emploi et les inégalités d'emploi du travail, et par conséquent dans une certaine mesure la productivité physique du travail, dépendent évidemment de la disponibilité de travail.

Dans l'optique des inégalités, de la production par travailleur, et non pas de la production globale. On doit noter que la disponibilité de main d'oeuvre détermine le rapport hommes/terre, plus précisément la surface

agricole utile par travailleur. Il s'agit là d'un facteur essentiel du niveau de revenu, dans les systèmes de production liés au sol.

De plus, la disponibilité de main d'oeuvre contribue à fixer le montant de capital autre que la terre, par travailleur, qui joue un grand rôle dans tous les systèmes de production.

Plus les travailleurs sont nombreux, plus ils doivent travailler davantage, fournir chacun plus de travail (quantité, intensité, qualité...), pour obtenir le même niveau de production et de revenu, si les autres facteurs de production sont moins importants par travailleur. La disponibilité de main d'oeuvre est un facteur d'intensification de la production, d'accroissement de la production globale, défavorable, comme on l'a indiqué, au niveau des prix et des revenus agricoles.

Dans la mesure où, par son incidence sur le nombre de parties prenantes du revenu agricole, elle contribue à diminuer les revenus agricoles par tête, la disponibilité de main d'oeuvre non salariée restreint les possibilités d'épargne et d'accumulation du capital, c'est-à-dire d'amélioration des revenus au cours d'une période donnée.

La répartition de la main-d'oeuvre non salariée serait un facteur fondamental de l'existence de faibles revenus en agriculture. Cette répartition de la main d'oeuvre non salariée dépend directement :

1°) de la fécondité des familles paysannes, qui conditionne l'offre de travailleurs potentiels sur les exploitations,

2°) de l'ampleur et de l'efficacité des freins au départ des enfants de paysans à l'extérieur de l'agriculture,

3°) des facteurs qui conditionnent l'offre de travail de chaque travailleur dans l'agriculture (âge d'entrée dans la vie active, âge de la retraite, durée de la journée de travail...) qui renvoient eux-mêmes à un très grand nombre de facteurs sociaux, psycho-sociaux...

Les freins au départ des enfants de paysans hors de l'agriculture sont eux-mêmes liés, entre autres (1) :

1°) au faible niveau de développement économique hors de l'agriculture, et à la faiblesse de la disparité revenu agricole/revenu non agricole.

2°) à l'offre d'emplois non agricoles "à proximité" des migrants potentiels ; c'est-à-dire à la croissance et à la création d'emplois proches.

L'âge relativement élevé d'un grand nombre d'agriculteurs peut être un facteur efficace de maintien dans l'agriculture. De plus, on peut mentionner l'hérédité de la profession agricole, plus exactement la transmission par le milieu de l'habitus de paysan, la préparation par la famille, souvent involontaire et inconsciente, des enfants d'agriculteurs au métier de paysan. Cette "formation" par le milieu agricole, liée à la différenciation de ce milieu par rapport aux autres milieux, est

(1) Cf. Les importants travaux de G. JEGOUZO (INRA) sur ces questions ; notamment : "Exode agricole et offre régionale d'emplois", Editions Cujas, Paris, 1973, 232 p. ; et du même auteur : Le destin scolaire et social des jeunes d'origine agricole, Enquêtes en Bretagne. INRA, Station d'Economie Rurale de Rennes, décembre 1972, 156 p.

sans doute responsable d'entrées excessives de jeunes dans le métier d'agriculteur, et est donc un facteur favorable à la persistance, sinon au développement, des bas revenus en agriculture.

x x  
x

En conclusion, on peut estimer, quant à l'avenir, qu'une meilleure connaissance du travail agricole (durée, pénibilité, intensité), notamment des petits paysans, est un facteur favorable à une prise en compte ou à une plus grande prise en compte de ce travail et de ses caractéristiques particulières, dans la détermination de la valeur des produits agricoles. Mais un facteur défavorable interviendra simultanément de plus en plus : l'abondance des produits agricoles, liée à l'accumulation du capital, peut être aussi à l'intensification par le travail, et à une réduction trop lente de la quantité globale de travail utilisée dans l'agriculture.

LE TRAVAIL DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'APRES LE RICA.

## Résumé

Etude de la variation de la quantité de travail total et familial (nombre d'unités-travailleurs annuelles et d'unités-travailleurs annuelles familiales) utilisée sur les exploitations agricoles, de différentes orientations technico-économiques et classes de surface, dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole, en 1978.

On relève la faible variation de la quantité de travail mesurée, surtout de travail familial, par exploitation, quand la surface et les effectifs d'animaux augmentent de manière très importante. La quantité de travail familial est également peu différente entre bien des orientations technico-économiques. Toutefois les mesures et les conventions du RICA, le type de données utilisées et la limitation du champ d'observation surestiment l'"inélasticité" du travail.

Le RICA présente deux mesures du travail fourni sur les exploitations :

- 1°) Le nombre d'unités-travailleurs annuelles (UTA) ; ainsi que le nombre d'unités-travailleurs annuelles familiales (UTAF), correspondant au travail de l'exploitant et des membres de sa famille non rémunérés par un salaire.
- 2°) Le nombre de jours de travail (dont jours de travail familial, de salarié permanent et de salariés occasionnels).

A. L'estimation du nombre d'UTA n'est qu'approximative, en raison notamment de la convention qu'une personne compte au plus pour une UTA, celle-ci étant la prestation de travail d'une personne travaillant 2300 heures par an. 2300 heures : cela correspond à 300 jours de travail de 7 h 40 mn chacune. Il est très probable que dans un grand nombre de cas, la durée de la journée de travail soit plus longue, du moins pour les chefs d'exploitation, et le nombre de jours de travail plus important.

L'UTA sous-estime donc la quantité de travail fournie par les travailleurs familiaux à plein temps, notamment les chefs d'exploitation. Par contre, 2300 heures est supérieur à la durée légale du travail pour les salariés.

Pour les personnes qui travaillent moins de 2300 heures par an, le nombre d'UTA est calculé en divisant par 2300 le nombre d'heures de travail ; cette procédure n'introduit donc pas, par elle-même, de biais.

On peut aussi relever avec satisfaction que le travail pris en compte est l'ensemble du "travail manuel, d'organisation et de surveillance indispensable au fonctionnement de l'exploitation" (1).

Beaucoup d'exploitations agricoles n'ont qu'un travailleur susceptible de dépasser 2300 heures par an : le chef d'exploitation, et souvent la quantité totale de travail fournie se situe, à la suite du mode de calcul du RICA, vers 1,6 - 1,9 UTA par exploitation. En d'autres termes, il y a un travailleur à temps complet dont le travail est sous-estimé, et un travail complémentaire, généralement fourni par le conjoint de l'exploitant avec un faible appoint de travail salarié, dont le total n'atteint pas ou atteint à peine 1 UTA et sur lequel la convention de calcul du RICA n'introduit pas de biais.

(1) Par contre, on notera que contrairement à ce qui est souvent fait (cf. HOYOIS G., Sociologie Rurale, éditions universitaires, Paris, 1968, p. 198), le nombre d'unités de travail n'est pas évalué en tenant compte du sexe et de l'âge des travailleurs. Cette différenciation (généralement un abattement pour les femmes, les jeunes et les travailleurs âgés) peut s'avérer de moins en moins nécessaire avec la disparition du travail des adolescents et des personnes très âgées dans l'agriculture.

Le taux de sous-estimation\* de la quantité de travail est susceptible d'être d'autant plus grand que le travail familial à temps complet, - notamment du chef d'exploitation, représente une plus grande proportion du temps total de travail fourni sur l'exploitation (ou que les actifs travaillant moins de 2300 heures/an fournissent une plus faible proportion du temps total de travail de l'exploitation).

C'est dans les exploitations où il n'y a qu'un travailleur familial, le chef d'exploitation, que la sous-estimation peut être la plus forte (à proportion de la durée du travail de celui-ci).

Le taux de sous-estimation de la quantité de travail dépend donc de la composition du collectif de travail de l'exploitation. Il dépend aussi des habitudes de travail dans la région, le type d'exploitation et le milieu ; ainsi que du besoin de travail sur l'exploitation, lié à la nature des productions, au degré d'intensification...

Il peut être faible dans les exploitations de grande culture qui utilisent beaucoup de travail salarié, ou dont le besoin de travail est réduit (moyennes exploitations céréalières).

B. Le nombre de jours de travail fourni sur l'exploitation peut être estimé de manière à peu près exacte ; mais le biais provient ici de ce que "la journée de travail correspond à une durée moyenne en heures susceptible de varier d'un mois à l'autre et d'une catégorie d'exploitations à une autre".

En d'autres termes, l'unité "jour de travail" n'est pas constante. Les jours de travail peuvent avoir une durée différente, et c'est sans doute le cas, selon les orientations (OTE), selon les régions (1) et les habitudes de travail. A l'intérieur de l'année, pour une même exploitation, l'amplitude de la journée de travail varie selon les saisons.

Il est très probable que, par exemple, la journée de travail des céréaliers n'est pas aussi longue que celle des éleveurs.

\*  
\* \*

Compte tenu de ces critiques, quelles observations permettent de faire les données du RICA, par exemple pour l'année 1978 ? Ces données sont présentées sous forme de moyennes, par OTE et classes de surface (cf. tableau). On constate que :

1°) Le nombre d'UTAF, c'est-à-dire la quantité de travail familial, utilisé sur les exploitations bovines et de polyculture-élevage et sur les exploitations d'élevage spécialisé (porcs, volailles) est assez constante, et varie peu : entre 1,6 et 1,9 UTAF par exploitation.

\* sous-estimation/quantité de travail.

(1) notamment en fonction du climat, du nombre de jours laissés disponibles par les conditions météorologiques, des contraintes imposées par celles-ci à l'élevage...

Les niveaux les plus bas : 1,6 sont le fait des exploitations bovins-viande de 10 à 50 ha, et des exploitations bovins-lait de 10 à 20 ha ; les niveaux les plus élevés se trouvent sur les exploitations laitières de plus de 50 ha, ou de bovins lait et viande de plus de 50 ha, et sur les exploitations "bovins et porcins-volailles" de 20 à 50 ha.

2°) Les exploitations d'agriculture générale, les exploitations viticoles, et dans une moindre mesure, les exploitations de cultures fruitières, se caractérisent par une utilisation plus faible du travail familial :

- 1,2 - 1,3 UTAF en agriculture générale,
- 1,1 UTAF en viticulture dans le Languedoc,
- 1,4 UTA en viticulture, vins AOC...
- 1,2 à 1,5 UTAF dans les cultures fruitières du Midi.

Toutes ces exploitations sont des exploitations "végétalières", alors que dans toutes celles du groupe précédent, il y a de l'élevage de bovins, de porcs ou de volailles, ou des vaches laitières.

3°) Le travail salarié ne prend une certaine importance (plus de 50 jours/an) qu'au-delà de 50 ha dans les exploitations de polyculture-élevage, laitières, d'élevage bovin ou bovines mixtes (lait et viande). Ce seuil de 50 ha se retrouve pour toutes ces OTE ; on l'observe aussi pour les exploitations d'agriculture générale. En deçà, l'utilisation du travail salarié n'est pas significative.

4°) Sauf dans les exploitations laitières (et celles mixtes : bovins lait et viande), le travail familial (nombre d'UTAF/exploitation) varie très peu, dans chaque OTE, en fonction de la SAU de l'exploitation. Ainsi :

- en agriculture générale,
- en polyculture-élevage (terres arables et bovins, et terres arables)
- en bovins et porcins-volailles,
- en porcins-Bretagne,
- en bovins viande,
- ainsi que dans la viticulture languedocienne (sauf au-delà de 50 ha).

il y a à peine augmentation du travail familial, dans chaque OTE, avec la SAU de l'exploitation.

Dans une certaine mesure il est fait face, dans ces exploitations, à l'augmentation du besoin de travail résultant du plus grand nombre d'ha cultivés ou d'animaux élevés, par un appel au travail salarié. Mais celui-ci n'intervient, comme on l'a vu, de manière significative, qu'au-delà de 50 ha.

En-dessous de 50 ha, on voit très nettement des différences importantes de besoin de travail résultant du nombre d'animaux ou du nombre d'ha (1), pour les quantités de travail familial (et donc total), quasi identiques :

a) dans les exploitations bovins-viande : la quantité de travail est identique pour les 10-20 ha et les 20-50 ha, alors que le nombre d'ha et le nombre de bovins font plus que doubler quand on passe d'une classe à l'autre.

b) de même pour les "bovins et terres arables" si on va des 10-20 ha aux 20-50 ha.

(1) tout au moins à technique constante.

c) ainsi que pour les "bovins et porcins-volailles" : le nombre d'UTA et d'UTAF varie très peu, quand on passe des 10-20 ha aux 20-50 ha, alors que l'effectif de porcs et de volailles fait plus que doubler, et que le nombre d'ha et de bovins est presque multiplié par 2.

d) en Bretagne, dans les exploitations porcines, le travail familial diminue même légèrement, des 10-20 ha aux 20-50 ha ; tandis que le nombre de porcs augmente de moitié et que le nombre de bovins reste constant (mais l'effectif de vaches laitières diminue).

En tenant compte des plus de 50 ha, il arrive aussi que pour un besoin de travail (exprimé en nombre d'ha et de têtes d'animaux) très différent la quantité de travail soit la même.

Par exemple, dans les exploitations "terres arables et bovins", si on passe de 20-50 ha à 50-100 ha, le nombre d'UTA et d'UTAF ne varie pratiquement pas, alors que le nombre d'ha et le nombre de bovins doublent presque.

En agriculture générale, de 20-50 ha à 50-100 ha, la surface est multipliée par près de deux, mais la quantité de travail change peu.

5°) Dans les exploitations laitières, on peut observer que :

a) quand on passe de 10-20 ha à 20-50 ha, la quantité de travail (UTA et UTAF, total et familial), varie à peine (moins de 10 %), mais le nombre de bovins double presque, la surface est multipliée par 2, le nombre de vaches laitières augmente de 75 %.

b) au-delà de 50 ha, la quantité de travail devient un peu plus élevée ; mais tandis que par rapport aux 10-20 ha, la surface est multipliée par 3,9, le nombre total de bovins par plus de 3, le nombre de vaches laitières par 2,6, pour les 50-100 ha, le nombre total de jours de travail total n'augmente que de 1/3, le nombre de jours de travail familial, que de 22 %. Cette dernière augmentation, si elle s'effectue avec le même nombre de travailleurs familiaux, représente évidemment, pour ces travailleurs, un effort supplémentaire très important. C'est probablement ici dans ce cas, la prestation de travail de la femme qui s'accroît ; celle-ci devient un travailleur presque à temps complet.

\*  
\* \*

Dans l'ensemble donc, ce qui frappe, c'est la relative constance ou la faible ou très faible variation de la quantité de travail mesurée, surtout du travail familial, quand la surface SAU et les effectifs d'animaux augmentent de manière très importante.

Il semble donc qu'on puisse parler d'inélasticité du travail familial, par rapport à la dimension économique des exploitations agricoles.

Toutefois, on doit noter que cette inélasticité est dans une certaine mesure surestimée par le type de données ici examinées (il s'agit de moyennes, par "grandes" classes de surfaces, par grands types d'OTE, au niveau "France entière"), par la limitation du champ d'observation (1), et par la mesure de la quantité du travail dans le RICA : en particulier, du fait des conventions indiquées plus haut, on néglige le travail supplémentaire que le chef d'exploitation employé a

(1) Rappelons qu'en 1978, le RICA ne couvre que les exploitations agricoles ayant au moins une personne-année-travail (PAT), dont au moins 0,75 PAT pour le chef d'exploitation.

temps plein (1), peut fournir quand le besoin de travail sur l'exploitation augmente, quand la dimension économique de l'exploitation s'accroît (2). L'élasticité de la quantité de travail familial est donc sous-estimée. Il n'empêche que cette sous-estimation est limitée, que l'accroissement de la durée du travail des chefs d'exploitation ne peut prendre des proportions importantes, les exploitants agricoles, même sur de petites surfaces et avec de faibles dimensions économiques, travaillant généralement déjà beaucoup.

Pour que la dimension économique puisse autant s'accroître alors que le travail varie si peu, il faut qu'il y ait changement dans les techniques et les méthodes de production (passage à des techniques qui nécessitent moins de travail par unité produite), changement dans les conditions de travail (une mécanisation ou peut-être même une automatisation plus poussées), changement dans la nature du travail, le type de travail, peut-être changement dans le rythme et l'intensité du travail...

En d'autres termes, quand la dimension économique des exploitations augmente, ce serait moins la quantité de travail, surtout quand il n'est que familial, qui s'accroît, que la nature, le type de travail et les conditions de son exécution qui se modifient.

Cette conclusion est confortée par l'augmentation souvent très forte, du montant du cheptel mort et de la valeur des constructions et bâtiments, observée dans le RICA. Cette augmentation est constante avec la SAU ; on l'observe même au-dessous de 50 ha, quand on passe de 10-20 ha à 20-50 ha. Elle est très nette, notamment quand la quantité de travail, familial et total, n'augmente pas. Par exemple, entre les exploitations laitières de 10-20 ha et celles de 20-50 ha, la valeur des bâtiments et constructions est multipliée par plus de 3, la valeur du matériel double presque, alors que la quantité de travail varie comparativement à peine. En "bovins et terres arables", de 10-20 ha à 20-50 ha, il y a presque doublement des bâtiments et du matériel, alors que la quantité de travail ne change pas. L'évolution de la valeur du matériel est probablement ici plus probante que celle des bâtiments, car on objectera que pour loger le double de bovins, il est normal que la valeur des bâtiments évolue en conséquence (ce qui ne semble pas être toujours le cas).

\*  
\* \*

Ce n'est pas seulement au sein de chaque OTE, en fonction de la SAU, que la quantité de travail utilisée varie peu ou très peu (3) ; c'est aussi entre les OTE, tout au moins pour un certain nombre d'entre elles ; et notamment à surface égale.

(1) et tout autre travailleur déjà employé au moins 2300 h.

(2) on remarquera que dans le RICA, si pour les UTA, il est clairement indiqué qu'une personne compte au plus pour 1 UTA, pour l'estimation du nombre de jours de travail, il n'est pas précisé quelle convention est adoptée quand leur durée dépasse une durée normale. On a tout lieu de supposer que ce dépassement est considéré comme habituel, normal, et donc qu'il n'est pas pris en compte

(3) à l'exception, cependant, pour le travail total, de la viticulture languedocienne et des cultures fruitières du Midi.

On voit en effet 1,6 - 1,7 UTAF dans les exploitations laitières de 10-20 ha et 20-50 ha, dans les exploitations de bovins viande de 10-20 ha - 20-50 ha, dans les exploitations bovines mixtes de 20-50 ha, dans les exploitations porcines et les ateliers volailles de l'Ouest de la France, dans les exploitations terres arables et bovins de 20 à 100 ha et au-delà, dans les exploitations bovines et terres arables de 10-20 ha. Il n'y a guère plus de travail familial (1,8-1,9 UTAF) dans les exploitations "bovins et porcins-volailles" de 10 à 50 ha, dans bovins et terres arables de plus de 20 ha, et dans les exploitations laitières de plus de 50 ha.

Même l'horticulture sous-verre emploie 1,9 UTAF (mais cependant 4,1 UTA).

Si l'agriculture générale présente un décrochage vers le bas, avec 1,2-1,3 UTAF, l'écart n'est pas considérable : il n'est que de 0,3 UTAF par rapport aux exploitations bovins viande ; il atteint cependant 0,4 ou 0,5 UTAF par rapport aux exploitations de polyculture-élevage.

Dans toutes les OTE examinées, le nombre moyen d'UTAF ne dépasse jamais 1,9 par exploitation, et, si l'on met à part la viticulture languedocienne, il ne descend pas au-dessous de 1,2 ; ce qui constitue une marge de variation restreinte, alors que les systèmes de production peuvent être très différents.

La quantité de travail familial est donc peu différente dans des OTE qui peuvent être très différentes. Le travail familial apparaît comme une quasi-constante, une donnée structurelle ; alors que le travail salarié est beaucoup plus variable, et assure l'adaptation aux besoins de travail, notamment quand la dimension économique de l'exploitation augmente, et pour les systèmes à très fort besoin de travail, tel que l'horticulture sous verre.

\*  
\* \*

Dans les OTE où la quantité de travail familial (voire total) n'augmente pas ou augmente peu avec la dimension économique de l'exploitation, cela n'empêche pas le revenu/UTAF d'augmenter très vivement ou tout au moins toujours très sensiblement, avec la dimension économique des exploitations.

Du point de vue des apparences statistiques, il y a donc indépendance, ou quasi-indépendance, du revenu par UTAF, par rapport au nombre d'UTAF utilisées sur l'exploitation. Mais cette indépendance n'est qu'apparente.

1°) Les données des tableaux ci-joints tendent plutôt à montrer que l'augmentation légère de la quantité de travail familial, et surtout, celle plus sensible, du travail total, sont des facteurs favorables

à un revenu/UTAF plus élevé, puisque la légère augmentation de la quantité de travail va de pair avec la progression du revenu.

Mais le revenu/UTAF n'est pas le revenu par travailleur familial.

Des données plus précises sur la quantité de travail familial montreraient sans doute que quand le nombre d'UTAF augmente, c'est-à-dire que la quantité de travail familial augmente, le revenu/travailleur familial s'améliore plus vite que le revenu/UTAF ; l'augmentation de la quantité de travail fournie par chaque travailleur familial étant un moyen d'accroître le revenu/travailleur familial, alors que si la productivité du travail est constante, le revenu/UTAF devrait moins s'accroître.

2°) Pourtant, cette influence favorable de l'augmentation de la quantité de travail familial sur le revenu/UTAF a des limites qui peuvent être assez vite atteintes.

Un nombre plus élevé de travailleurs familiaux risque de faire diminuer le revenu/travailleur familial, notamment parce que les autres moyens de production (surface, capital d'exploitation...) ne peuvent être aussi importants, par travailleur, que lorsque ceux-ci sont moins nombreux.

Les données publiées par la Commission de la CEE montre que dans la Communauté, les revenus du travail les plus élevés sont atteints, dans la plupart des OTE, par des exploitations dont le nombre d'UTA est inférieur à la moyenne de l'OTE (1).

\*  
\* \*

(1) Réseau d'Information Comptable de la CEE. Résultats 1977, p. 25 et s.

Données moyennes par exploitation, selon l'orientation technico-économique et la classe de surface, en 1978, d'après le RICA.

. France entière

	AGRICULTURE GENERALE			HORTICULTURE SOUS VERRE
	20 à 50 ha	50 à 100 ha	plus de 100 ha	moins de 5 ha
SAU (ha)	36,7	69,3	80,0	1,9
UTA	1,3	1,5	1,6	4,1
UTAF	1,2	1,3	1,3	1,9
Jours de travail	396	465	488	1196
" " familial	372	405	406	560
" " salariés permanents	10	49	72	508
" " salariés occasionnels	14	11	9	128
Effectifs d'animaux				
Bovins (total)	4,7	8,3	9,0	-
Vaches laitières	0,6	1,5	1,6	-
Ovins et caprins	4,9	11,4	12,6	-
Porcins	4,2	1,8	1,5	-
Volailles				
RNE/UTAF	42 663	78 827	87 002	48 032
Bâtiments et constructions	32 006	52 331	56 658	158 173
Cheptel mort	73 406	150 633	172 871	52 312
Consommations intermédiaires/exploit.	67 366	116 467	132 187	135 605
Amortissement/exploitations	15 782	28 272	32 363	35 327

	BOVINS-LAIT				BOVINS-VIANDE				BOVINS LAIT ET VIANDE		
	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	+ de 50 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	+ de 50 ha	20-50 ha	50-100 ha	+ de 50 ha
SAU (ha)	16,4	32,5	63,5	64,7	16,1	35,5	69,3	77,3	33,7	64,9	70,8
UTA	1,62	1,76	2,1	2,1	1,6	1,6	1,9	2,0	1,8	2,1	2,1
UTAF	1,61	1,69	1,9	1,9	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,9	1,9
Jours de travail	486	531	650	653	491	503	582	606	534	630	649
" " familial	482	512	592	593	488	488	512	516	513	577	581
" " salariés permanents	2	15	52	54	3	11	66	85	16	47	62
" " salariés occasionnels	2	4	7	6	-	5	5	5	5	6	6
Effectifs d'animaux											
Bovins (total)	24,6	47,7	78,0	79,4	28,5	58,8	90,3	97,1	64,4	95,0	101,1
Vaches laitières	15,2	26,5	40,0	40,6	1,0	1,9	3,1	3,2	20,6	30,4	32,2
Ovins et caprins	3,1	1,9	5,7	5,5	17,2	18,3	39,2	40,0	2,1	3,4	3,4
Porcins	3,7	4,6	3,7	3,6	2,5	5,3	5,2	5,1	2,4	1,3	2,6
Volailles											
1.de lait / vache	3 169	3 585	3 742	3 742	1 338	1 537	1 145	1 085	3 199	3 570	3 523
RNE/UTAF	22 927	32 306	48 591	49 283	16 258	28 239	34 335	37 511	33 740	42 162	42 774
Bâtiments et construct.	23 708	75 251	98 742	103 376	24 521	51 673	64 805	66 893	59 728	114 534	125 092
Cheptel mort	40 385	74 338	121 329	124 609	30 725	58 319	88 544	96 201	71 387	107 877	118 011
Consom. interm./exploit.	36 212	70 929	114 118	116 355	25 881	49 364	65 239	70 374	72 465	106 387	113 555
Amortissements/exploit.	8 702	16 732	26 912	28 005	7 551	12 618	20 137	21 451	16 165	26 322	29 270

	TERRES ARABLES ET BOVINS			VITI VINS ACC	BOVINS ET TERRES ARABLES				BOVINS ET PORCINS-VOLAILLES	
	20-50 ha	50-100 ha	+ de 50 ha	- de 5 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	+ de 50 ha	10-20 ha	20-50 ha
SAU (ha)	36,4	69,3	77,5	3,7	15,9	35,2	68,7	76,8	16,3	31,2
UTA	1,8	1,9	2,0	1,8	1,8	1,8	2,1	2,2	1,8	2,0
UTAF	1,7	1,7	1,7	1,4	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Jours de travail	552	579	606	518	545	556	638	667	526	598
" " familial	510	507	516	391	521	535	559	562	526	576
" " salariés perman.	29	62	79	51	8	14	72	96	-	17
" " salar. occasion.	13	11	11	76	16	7	7	8	-	5
Effectifs d'animaux										
Bovins (total)	23	42	47	-	16	34	63	67	27	50
Vaches laitières	7	13	14	-	7	13	21	20	13	19
Ovins et caprins	15	23	21	-	7	14	18	27	10	10
Porcins	4	5	6	-	3	7	4	4	43	91
Volailles									139	303
1. de lait/vache	2 757	2 891	2 879	-	2 252	3 071	3 146	2 984	3 020	3 102
RNE/UTAF	33 777	52 877	56 414	115 837	21 035	30 628	48 354	49 310	21 984	34 283
Bâtiments et constructions	41 929	66 611	71 367	95 675	26 113	48 094	87 034	92 610	57 531	92 412
Cheptel mort	79 084	131 850	143 891	52 137	41 218	75 809	133 363	144 753	40 105	73 035
Consommat. interm./exploit.	65 778	113 306	123 870	42 990	28 161	66 111	110 191	115 435	69 725	124 458
Amortissements/exploitation	15 906	26 276	28 812	16 554	8 999	16 163	28 696	30 732	11 097	20 101

. AUTRES CIRCONSCRIPTIONS

	BRETAGNE, PAYS DE LOIRE POITOU-CHARENTES			LANGUEDOC, PROVENCE-COTE D'AZUR, CORSE							
	PORCINS		VOLAILLES	CULTURES FRUITIERES				VITICULTURE (ENSEMBLE)			
	10-20 ha	20-50 ha	10-20 ha	- de 5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha
SAU (ha)	15,5	25,7	13,7	3,6	8,0	15,1	28,6	8,4	14,2	30,7	63,0
UTA	1,7	1,7	1,8	1,7	2,3	3,8	5,8	1,4	2,1	3,7	7,8
UTAF	1,7	1,6	1,7	1,2	1,5	1,5	1,2	1,1	1,1	1,1	0,8
Jours de travail	512	490	510	533	680	1102	1665	427	628	1074	2252
" " familial	499	472	476	384	464	452	366	334	335	318	238
" " salar. perman.	12	7	13	19	22	139	431	-	139	352	1220
" " salar. occas.	1	11	22	130	193	510	868	93	154	404	794
Effectifs d'animaux											
Bovins (total)	29	30	18	-	-	-	-	-	-	-	-
Vaches laitières	16	9	9	-	-	-	-	-	-	-	-
Ovins et caprins	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Porcins	252	371	43	-	-	-	-	-	-	-	-
Volailles			17 578								
l.de lait/vache	4 019	3 498	3 587	-	-	-	-	-	-	-	-
RNE/UTAF	34 116	44 372	46 574	37 541	61 784	79 836	58 975	37 798	62 923	74 061	103 872
Bâtiments et constructions	113 236	153 622	124 351	14 900	34 182	69 897	125 966	19 593	39 762	73 639	135 976
Cheptel mort	55 731	82 562	54 594	18 897	49 634	66 629	103 294	22 580	52 238	66 114	155 244
Consommat. interm./expl.	233 760	286 070	165 021	22 370	46 585	81 706	137 713	22 971	52 851	85 265	158 706
Amortissement/exploit.	21 106	36 587	24 911	8 744	16 738	30 730	44 031	8 711	16 046	29 361	58 552

Source : INSEE-SCEES : RICA, résultats 1978.

UTILISATION DU TRAVAIL ET REMUNERATION, EN AGRICULTURE

L'indicateur de l'utilisation du travail que l'on peut considérer dans le RICA est le nombre de jours de travail total (familial et salarié) par unité de valeur ajoutée nette (par exemple par 10 000 F, dans le tableau ci-après), plutôt que par unité de produit brut, en raison de l'inégale utilisation des inputs consommations intermédiaires et amortissements, dans chaque OTE selon la dimension économique, et selon les O.T.E.

Que constate-t-on dans le tableau ci-dessous ?

1°) L'utilisation du travail diminue en général très fortement avec la dimension économique des exploitations, dans chaque OTE.

Cette diminution très vive, existe :

a) pour les systèmes orientés vers l'élevage :

Dans les exploitations laitières, on passe de 95 jours de travail/10 000 F de valeur ajoutée nette, entre 10-20 ha (15 vaches laitières en moyenne), à 44 jours au-delà de 50 ha (40-41 vaches laitières).

En viande bovine, la chute de l'utilisation du travail est encore plus brutale que pour les bovins lait : il y a presque réduction de moitié (de 133 à 71 j), quand on passe de 10-20 ha à 20-50 ha (au lieu de 1/3 pour les bovins lait). On passe au total de 133 j (29 bovins/exploitation) à 51 jours au-delà de 50 ha (97 bovins). Sur 10-20 ha, l'utilisation du travail pour obtenir 10 000 F de valeur ajoutée nette est nettement plus forte qu'en production laitière ; alors qu'au-delà de cette surface, l'écart est minime.

b) en polyculture élevage (bovins-terres arables et terres arables et bovins) il y a également une réduction brutale du travail utilisé par unité de valeur ajoutée nette.

c) en agriculture générale, la diminution de l'utilisation du travail avec la dimension économique semble plus forte que dans les systèmes orientés vers l'élevage bovin ou la polyculture élevage.

En effet, l'utilisation du travail/unité de VAN est presque réduite de moitié quand on passe de 20-50 ha à au-delà de 50 ha (45 jours 26 jours). Alors que, dans les systèmes bovins et terres arables, ou bovins lait ou bovins viande, quand on passe d'une même classe de surface à l'autre, l'économie de travail n'est que de l'ordre de 1/3.

L'économie de travail est donc plus forte en agriculture générale.

d) dans le système bovins et porcins volailles, l'économie de travail entre 10 et 50 ha est comparable à celle observée pour le système bovins lait.

e) dans le système porcins, en Bretagne, la baisse n'est pas brutale entre 10-20 ha et 20-50 ha, mais on peut observer que l'augmentation de l'effectif de porcs entre les deux classes est modérée (de 250 à 370 porcs).

f) pour les cultures fruitières et la viticulture du Midi, on relèvera la constance de l'utilisation du travail dans les classes intermédiaires (de 5 à 20 ha pour les cultures fruitières, de 10 à 50 ha pour la viticulture), et l'augmentation de l'utilisation du travail au-delà. Dans les deux systèmes, il y a une augmentation assez vive de la quantité totale de travail utilisée par exploitation, quand on passe d'une classe intermédiaire à la suivante, et très forte quand on passe de 10-20 ha à 20-50 ha pour les cultures fruitières, et de 20-50 à 50-100 ha pour la viticulture.

2°) Dans la comparaison entre les OTE, des niveaux d'utilisation du travail par rapport à la VAN, les écarts peuvent dépendre fortement de la rentabilité relative des différentes productions, et notamment des rapports de prix. Ce facteur n'intervient pas au sein de chaque OTE ou pour une OTE donnée.

Est-ce à dire que les comparaisons de jours de travail par rapport à la VAN, entre les OTE, n'ont pas de sens ? Nous ne le pensons pas. La rentabilité est couramment comparée entre des activités, des branches ou des pays qui sont très différents. De même les revenus, notamment dans un pays donné, sont sans cesse comparés entre des emplois sans rapport entre eux ou au moins extrêmement différents.

3°) Une autre série d'observations concerne la relation inverse qui existe, dans chaque OTE, entre l'utilisation du travail par rapport à la valeur ajoutée nette, et le niveau du revenu (résultat net d'exploitation/UTAF). La seule exception qui apparaît dans le tableau ci-dessous, est la viticulture languedocienne de 50 à 100 ha, qui a un revenu supérieur à celle de 20 à 50 ha, bien qu'elle utilise un peu plus de travail (par contre, en cultures fruitières de 20 à 50 ha, si l'utilisation du travail est plus forte que de 10 à 20 ha, le revenu/UTAF est moindre).

Le revenu/UTAF le plus bas (bovins viande de 10 à 20 ha) correspond à l'utilisation de travail la plus forte par unité de valeur ajoutée nette. Tous les revenus inférieurs ou égaux au SMIC approchent ou dépassent 100 jours de travail/10 000 F de VAN.

La corrélation inverse entre l'utilisation du travail et le revenu/UTAF n'a rien de surprenant et elle est elle-même en partie une redondance : car l'utilisation du travail/VAN est déjà un critère de rentabilité assez dégrossi, pas tellement éloigné du RNE/UTAF.

Utilisation du travail et rémunération par classe d'orientation technico-économique et par classe de surface des exploitations, en 1978, d'après le RICA.

- (1) Nombre de jours de travail (familial et salarié) pour 10 000 F de valeur ajoutée nette  
 (2) Nombre de jours de travail (familial et salarié) pour 10 000 F de produit brut  
 (3) Résultat net d'exploitation/UTAF.

<u>FRANCE ENTIERE</u>	(1)	(2)	(3)	
<u>Agriculture générale</u>			-----	SMIC
20-50 ha	45	23	42 663	
50-100 ha	28	15	78 827	
+ de 50 ha	26	14	87 002	
<u>Horticulture sous verre</u>				
- de 5 ha	61	32	48 032	
<u>Terres arables et bovins</u>			-----	SMIC
20-50 ha	61	32	33 777	
50-100 ha	39	20	52 877	
+ de 50 ha	37	19	56 414	
<u>Viticulture vins AOC</u>				
- de 5 ha	25	20	115 837	
<u>Bovins lait</u>			-----	SMIC
10-20 ha	95	51	22 927	
20-50 ha	64	31	32 306	
50-100 ha	44	23	48 591	
+ de 50 ha	44	22	49 283	
<u>Bovins viande</u>				
10-20 ha	133	70	16 258	
20-50 ha	71	38	28 239	SMIC
50-100 ha	54	30	34 335	
+ de 50 ha	51	29	37 511	
<u>Bovins lait et viande</u>			-----	SMIC
20-50 ha	60	30		
50-100 ha	47	24	42 162	
+ de 50 ha	46	23	42 774	
<u>Bovins et terres arables</u>				
10-20 ha	106	61	21 035	
20-50 ha	65	33	30 628	SMIC
50-100 ha	43	22	48 354	
+ de 50 ha	43	22	49 310	
<u>Bovins et porcins volailles</u>				
10-20 ha	97	39	21984	
20-50 ha	62	25	34 283	SMIC

Valeur du SMIC en 1978 = 22 075 F (montant annuel, 12 mois, 40 h/semaine)

BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE, POITOU-CHARENTES

<u>Porcins</u>	(1)	(2)	(3)
10-20 ha	59	14	34 116
20-50 ha	44	11	44 372
<u>Volailles</u>			
10-20 ha	50	17	46 574

LANGUEDOC, PROVENCE COTE D'AZUR, CORSECultures fruitières

- de 5 ha	75	52	37 541
5-10 ha	49	33	61 784
10-20 ha	48	32	79 836
20-50 ha	60	36	58 975

Viticulture ensemble

5-10 ha	65	44	37 798
10-20 ha	48	31	62 923
20-50 ha	48	32	74 061
50-100 ha	54	35	104 872

Source : INSEE-SCEES : RICA, résultats 1978

